

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

États financiers consolidés

30 septembre 2024

(Rapport des auditeurs indépendants ci-joint)

Rapport des auditeurs indépendants

Au Conseil d'Administration
Banque de l'Union Haïtienne, S.A.:

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de la Banque de l'Union Haïtienne, S.A. (BUH) et de ses filiales (le Groupe), comprenant le bilan consolidé au 30 septembre 2024 et les états consolidés du résultat net, du résultat global, de l'évolution de l'avoir des actionnaires et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales conventions comptables.

À notre avis, sous réserve de l'incidence de la situation décrite dans la section «*Fondement de l'Opinion avec Réserve*» de notre rapport, les états financiers consolidés ci-joints présentent, à tous égards importants, une image fidèle de la situation financière consolidée de la Banque de l'Union Haïtienne, S.A. au 30 septembre 2024 ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Fondement de l'opinion avec réserve

Au 30 septembre 2024, la Banque fait l'objet d'une poursuite légale relative à une affaire immobilière remontant à 1993. Selon les avis légaux, le montant de la poursuite est important et, pour l'instant, il n'est pas possible d'en déterminer l'issue finale. L'action en rétraction exercée le 5 janvier 2022 est toujours pendante. La Cour de Cassation est fonctionnelle mais les dossiers avancent lentement en fonction du contexte local. Cette situation a fait l'objet de discussion avec le Régulateur des banques et les conseillers juridiques de la Banque, et dans son rapport d'inspection en date du 13 avril 2024, la BRH a requis le provisionnement intégral du litige. De plus, le 23 septembre 2020, la partie adverse a également introduit une plainte à la Cour Suprême de l'État de New York que cette dernière a rejetée en date du 11 avril 2022, jugeant qu'elle n'était pas compétente pour traiter de ce dossier. Le 20 mai 2022, la partie adverse a fait appel de cette décision ; cependant, le processus est toujours en cours, bien que les délais légaux y relatifs soient expirés. Selon les IFRS, les états financiers devraient divulguer des informations plus détaillées concernant ce litige. Cependant, en fonction des procédures judiciaires en cours, avec l'accord de ses conseillers juridiques, la Banque a décidé de ne pas divulguer plus d'information à ce sujet et de ne pas provisionner ce litige. Si ce litige avait été provisionné, le résultat net et l'actif net de la Banque auraient été diminués du montant de la provision, net de l'avantage fiscal y relatif.



Au Conseil d'Administration
Banque de l'Union Haïtienne, S.A.:
Page 2

Notre rapport daté du 7 mai 2024, contenait une réserve sur les placements en immobilier, parce que la Banque avait enregistré deux biens en date du 30 septembre 2023 à leur juste valeur estimée de G 843 millions en contrepartie de créances dues pour lesquels la procédure légale de réalisation n'avait pas été complétée. Selon les avis légaux, la procédure de vente aux enchères des dites propriétés a été suivie conformément aux clauses de voie parée contenues dans les grosses hypothécaires consenties en faveur de la Banque. Par conséquent, la Banque étant devenue propriétaire de ces biens, cette réserve n'est plus de mise. Il faut noter cependant que le client a signifié au notaire une défense de délivrer à la Banque les titres de propriétés en question, et a signifié à la Direction Générale des Impôts (DGI) une défense d'enregistrer l'acte de vente, ce qui retarde l'obtention de ces titres (**note 27**).

Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit (ISA). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «*Responsabilités des auditeurs pour l'audit des états financiers consolidés*» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la Banque conformément au *Code de déontologie des professionnels comptables* du Conseil des normes internationales de déontologie comptable (le Code de l'IESBA) ainsi qu'aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers consolidés en Haïti, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles et le code de l'IESBA. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers consolidés

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers consolidés conformément aux Normes Internationales d'Information Financière ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers consolidés, il incombe également à la Direction d'évaluer la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, à moins que la Direction n'ait l'intention de liquider la Banque ou de cesser son activité si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la Gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Banque.



Responsabilités des auditeurs pour l'audit des états financiers consolidés

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs et de délivrer un rapport des auditeurs contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers consolidés prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Banque.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière.



- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Banque à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Banque à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers consolidés, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers consolidés représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités du Groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers consolidés. Nous sommes responsables de la Direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit Groupe et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Mérové - Pierre Cabinet d'Experts Comptables

MÉROVÉ-PIERRE - CABINET D'EXPERTS-COMPTABLES

7, Rue Lechaud, Bourdon

Port-au-Prince, Haïti

Le 13 mars 2025

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

États financiers consolidés

30 septembre 2024

(Rapport des auditeurs indépendants ci-joint)

BANQUE DE L'UNION HAITIENNE, S.A. (BUH)**TABLE DES MATIÈRES****30 SEPTEMBRE 2024**

	Pages
Rapport des auditeurs indépendants : Mérové-Pierre – Cabinet d'Experts-Comptables	1-4
<hr/>	
États financiers consolidés	
Bilan consolidé	5
État consolidé du Résultat Net	6
État consolidé du Résultat Global	7
État consolidé de l'Évolution de l'Avoir des Actionnaires	8-9
État consolidé des Flux de Trésorerie	10
<hr/>	
Notes aux États financiers consolidés	
Note 1 Organisation	11
Note 2 Base de préparation des états financiers consolidés	12-14
Note 3 Principales conventions comptables	14-36
Note 4 Gestion des risques	37-50
Note 5 Liquidités	51
Note 6 Bons du Trésor, net	52
Note 7 Placements à l'étranger, net	52-55
Note 8 Placements locaux	55
Note 9 Titres de participation – entreprise associée	55-56
Note 10 Contrats de location – financements syndiqués, net	56-57
Note 11 Prêts, net	58-69
Note 12 Actifs au titre de droits d'utilisation, net et obligations locatives	69-71
Note 13 Immobilisations, net	72
Note 14 Actifs incorporels	73
Note 15 Placements en immobilier	74-75
Note 16 Autres éléments d'actif, net	76-77
Note 17 Dépôts	77-78
Note 18 Emprunt institution financière	79
Note 19 Autres éléments de passif	79-80
Note 20 Obligations subordonnées	80
Note 21 Capital-actions	81
Note 22 (Dotation) récupération aux pertes de crédit	81
Note 23 Sociétés du Groupe	82
Note 24 Salaires et autres prestations du personnel	82
Note 25 Avantage fiscal (impôts sur le revenu)	83-85
Note 26 Opérations avec des sociétés apparentées	86
Note 27 Engagements et passif éventuel	87-88

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**Bilan consolidé****30 septembre 2024****(Exprimé en milliers de gourdes)**

	Notes	2024	2023
ACTIF			
LIQUIDITÉS	5	G 21,633,414	21,211,554
BONS DU TRÉSOR, NET	6	-	-
PLACEMENTS À L'ÉTRANGER, NET	7	5,118,696	5,553,989
PLACEMENTS LOCAUX	8	10,800	10,800
TITRES DE PARTICIPATION – ENTREPRISE ASSOCIÉE	9	95,938	99,045
CONTRATS DE LOCATION – FINANCEMENTS SYNDIQUÉS, NET	10	93,068	128,028
PRÊTS	11	12,593,673	12,066,087
Provision pour pertes de crédit attendues		(279,105)	(337,310)
PRÊTS, NET		12,314,568	11,728,777
ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION, NET	12	371,767	481,338
IMMOBILISATIONS, NET	13	541,953	539,603
ACTIF INCORPOREL, NET	14	111,508	110,101
AUTRES			
Placements en immobilier	15	4,435,747	4,466,651
Autres éléments d'actif, net	16	681,777	692,557
		5,117,524	5,159,208
TOTAL ACTIF		G 45,409,236	45,022,443
PASSIF ET AVOIR DES ACTIONNAIRES			
DÉPÔTS	17	37,391,068	37,288,973
BONS DU TRÉSOR MIS EN PENSION, NET	6	-	3,835
EMPRUNT INSTITUTION FINANCIÈRE	18	400,000	-
AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF	19	2,833,137	2,500,780
OBLIGATIONS LOCATIVES	12	464,430	645,496
OBLIGATIONS SUBORDONNÉES	20	1,007,246	1,373,177
TOTAL PASSIF		42,095,881	41,812,261
AVOIR DES ACTIONNAIRES			
Capital-actions libéré	21	749,520	749,520
Actions de trésorerie	21	(21,363)	(21,363)
Surplus d'apport		1,198,554	1,198,554
Bénéfices non répartis		484,109	345,958
Réserve légale		373,278	365,149
Réserve - biens immobiliers hors exploitation	15	476,495	572,364
Réserve générale pour pertes sur prêts		52,762	-
TOTAL AVOIR DES ACTIONNAIRES		3,313,355	3,210,182
TOTAL PASSIF ET AVOIR DES ACTIONNAIRES		G 45,409,236	45,022,443

Les notes aux états financiers consolidés font partie des présents états

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**État Consolidé du Résultat Net****Exercice terminé le 30 septembre 2024****(Exprimé en milliers de gourdes, à l'exception du résultat net par action)**

	Notes	2024	2023
REVENUS D'INTÉRÊTS			
Prêts et contrats de location - financements syndiqués	G	1,438,215	1,787,298
Bons du Trésor et autres		<u>257,478</u>	<u>269,448</u>
		1,695,693	2,056,746
FRAIS D'INTÉRÊTS			
Dépôts		366,285	372,101
Autres		<u>107,226</u>	<u>153,014</u>
		473,511	525,115
REVENUS NET D'INTÉRÊTS			
(Dotation) récupération aux pertes de crédit	22	1,222,182	1,531,631
		<u>(101,549)</u>	<u>612,756</u>
		1,120,633	2,144,387
AUTRES REVENUS (DÉPENSES)			
Commissions		897,826	876,163
Gain de change		264,728	448,933
Frais opérationnels		(361,435)	(426,585)
Récupérations sur prêts radiés		13,467	12,825
Quote-part dans une entreprise associée, net d'impôts	9	(3,107)	(19,225)
Perte sur instruments financiers		(1,952)	(13,313)
Perte sur placements en immobilier	15	-	(1,005,590)
Autres		<u>(14,853)</u>	<u>2,430</u>
		794,674	(124,362)
REVENU NET D'INTÉRÊTS ET AUTRES REVENUS		1,915,307	2,020,025
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Salaires et autres prestations du personnel	24	854,862	844,942
Frais de locaux, matériel et mobilier		389,692	421,341
Amortissement	13 et 14	99,572	96,898
Autres		<u>500,903</u>	<u>505,437</u>
		1,845,029	1,868,618
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS SUR LE REVENU		70,278	151,407
AVANTAGE FISCAL (IMPÔTS SUR LE REVENU)	25	3,662	(13,449)
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE		G 73,940	137,958
Résultat net par action équivalente de capital libéré		G 24	47

Les notes aux états financiers consolidés font partie des présents états

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**État consolidé du Résultat Global****Exercice terminé le 30 septembre 2024****(Exprimé en milliers de gourdes à l'exception du résultat global par action)**

	Note	2024	2023
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	G	73,940	137,958
<i>Éléments du résultat global</i>			
Plus (moins) - valeur non réalisée sur les placements à l'étranger détenus à la juste valeur par le biais du résultat global	25 G	41,927	(15,087)
Effet de change sur la plus (moins) - valeur non réalisée sur les placements à l'étranger détenus à la juste valeur par le biais du résultat global	25	(166)	722
Effet des impôts sur le revenu	25	<u>(12,528)</u>	<u>4,309</u>
Éléments du résultat global, net		29,233	(10,056)
RÉSULTAT GLOBAL DE L'EXERCICE	G	103,173	127,902
Résultat global de l'exercice par action équivalente de capital libéré	G	35	44

Les notes aux états financiers consolidés font partie des présents états

BANQUE DE L'UNION HAITIENNE, S.A.
État consolidé de l'Évolution de l'Avoir des Actionnaires
Exercice terminé le 30 septembre 2023
(Exprimé en milliers de gourdes)

	Note	Capital-actions libéré	Actions de trésorerie	Surplus d'apport	Bénéfices non répartis	Réserve légale	Réserve - biens immobiliers hors exploitation	Total
Solde au 30 septembre 2022		G 749,520	(21,338)	1,198,669	736,453	344,335	81,401	3,089,040
État du résultat global de l'exercice:								
Résultat net de l'exercice		-	-	-	137,958	-	-	137,958
Virement à la réserve légale		-	-	-	(20,814)	20,814	-	-
Moins – valeur non réalisée sur les placements à l'étranger détenus à la juste valeur par le biais du résultat global, net d'impôts	25	-	-	-	(10,561)	-	-	(10,561)
Effet de change sur la moins-value des placements à l'étranger détenus à la juste valeur par le biais du résultat global, net d'impôts	25	-	-	-	505	-	-	505
Virement à la réserve sur biens immobiliers hors exploitation		-	-	-	(490,963)	-	490,963	-
Total		-	-	-	(383,875)	20,814	490,963	127,902
Transactions avec les actionnaires:								
Rachats d'actions		-	(25)	(115)	-	-	-	(140)
Frais légaux liés à l'augmentation du capital-actions d'une filiale, net d'impôts		-	-	-	(6,620)	-	-	(6,620)
Total		-	(25)	(115)	(6,620)	-	-	(6,760)
Solde au 30 septembre 2023		G 749,520	(21,363)	1,198,554	345,958	365,149	572,364	3,210,182

Les notes aux états financiers consolidés font partie des présents états

BANQUE DE L'UNION HAITIENNE, S.A.
État consolidé de l'Évolution de l'Avoir des Actionnaires
Exercice terminé le 30 septembre 2024
(Exprimé en milliers de gourdes)

	Note	Capital-actions libéré	Actions de trésorerie	Surplus d'apport	Bénéfices non répartis	Réserve légale	Réserve biens immobiliers hors exploitation	Réserve générale sur pertes sur prêts	Total
Sold Solde au 30 septembre 2023		G 749,520	(21,363)	1,198,554	345,958	365,149	572,364	-	3,210,182
<i>État du résultat global de l'exercice:</i>									
Résultat net de l'exercice		-	-	-	73,940	-	-	-	73,940
Virement à la réserve légale		-	-	-	(8,129)	8,129	-	-	-
Réserve générale sur pertes sur prêts		-	-	-	(52,762)	-	-	52,762	-
Plus – value non réalisée sur les placements à l'étranger détenus à la juste valeur par le biais du résultat global, net d'impôts	25	-	-	-	29,349	-	-	-	29,349
Effet de change sur la plus-value des placements à l'étranger détenus à la juste valeur par le biais du résultat global, net d'impôts	25	-	-	-	(116)	-	-	-	(116)
Virement de la réserve sur biens immobiliers hors exploitation		-	-	-	95,869	-	(95,869)	-	-
Total		-	-	-	138,151	8,129	(95,869)	52,762	103,173
Solde au 30 septembre 2024		G 749,520	(21,363)	1,198,554	484,109	373,278	476,495	52,762	3,313,355

Les notes aux états financiers consolidés font partie des présents états

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.
État consolidé des Flux de Trésorerie
Exercice terminé le 30 septembre 2024
(Exprimé en milliers de gourdes)

	Notes	2024	2023
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION			
Résultat net de l'exercice	G	73,940	137,958
<i>Éléments de conciliation du résultat net de l'exercice aux liquidités résultant des activités d'exploitation:</i>			
Amortissement des immobilisations	13	77,185	74,386
Amortissement de l'actif incorporel	14	22,387	22,512
Amortissement des actifs au titre de droits d'utilisation	12	81,515	111,273
Intérêts sur obligations locatives	12	27,667	29,746
Effet de change sur obligations locatives	12	(12,535)	75,802
Quote-part dans une entreprise associée	9	3,107	19,225
Dotation (récupération) aux pertes de crédit	22	101,549	(612,756)
Effet de change sur instruments financiers		4,066	69,164
Ajustements sur immobilisations, net des transferts	13	30,376	1,297
Ajustements sur actif incorporel	14	4,473	-
Moins-value sur placements en immobilier	15	-	1,005,590
<i>Changements dans les éléments d'actif et de passif résultant des activités d'exploitation:</i>			
Écart contrats de location	12	(34,828)	-
Diminution (augmentation) des placements à l'étranger, net		463,745	(284,375)
(Décaissements) remboursements de prêts, net		(613,362)	3,956,051
(Diminution) augmentation des bons du Trésor mis en pension, net		(3,835)	4,942
Paiements des obligations locatives, net des ajustements	12	(133,314)	(142,948)
Augmentation nette des dépôts		102,095	99,284
Diminution (augmentation) des placements en immobilier		30,904	(4,975,905)
Diminution des contrats de location-financement syndiqués, net		52,063	42,526
Variation des autres éléments d'actif et de passif		249,170	931,458
Impôts sur le revenu payés		(399)	(277,802)
Liquidités provenant des activités d'exploitation		525,969	287,428
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT			
Acquisitions d'immobilisations, net des transferts	13	(109,911)	(84,007)
Acquisition d'actif incorporel, plus transferts	14	(28,267)	(14,595)
Liquidités utilisées dans des activités d'investissement		(138,178)	(98,602)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT			
Diminution - emprunts – BRH, net de la conversion		-	(155,920)
Emprunt institution financière		400,000	-
Diminution des obligations subordonnées		(365,931)	(15,356)
Frais d'augmentation de capital des filiales		-	(6,620)
Rachats d'actions, net		-	(140)
Liquidités provenant (utilisées dans) des activités de financement		34,069	(178,036)
Variation nette des liquidités		421,860	10,790
Liquidités au début de l'exercice		21,527,089	18,993,286
Incidence de change sur les liquidités en devises du début de l'exercice		(315,535)	2,207,478
Liquidités à la fin de l'exercice	5	G 21,633,414	21,211,554

Les notes aux états financiers consolidés font partie des présents états

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**Notes aux états financiers consolidés****(1) ORGANISATION**

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A. (BUH) est une société anonyme établie sous les lois de la République d'Haïti et autorisée à fonctionner par arrêté présidentiel publié dans Le Moniteur du 26 juillet 1973. L'objectif principal de la BUH est de réaliser toutes sortes d'opérations commerciales bancaires en vue d'intensifier le développement des principales activités économiques du pays. Le siège social de la BUH est situé au no. 3, rue Jean Gilles, Route de l'Aéroport.

Les filiales de BUH S.A. consolidées dans les présents états financiers sont :

AIM CAPITAL S.A. une filiale à **100%**. Elle est une société anonyme autorisée à fonctionner par le Ministère du Commerce et de l'Industrie selon avis paru dans Le Moniteur no. 48 du 1^{er} avril 2019. La société a pour objet principal d'entreprendre en Haïti ou ailleurs des projets de développement économique et projets immobiliers, des placements et investissements divers, ainsi que des services d'analyse commerciale, des montages et réalisations de projets économiques divers.

SOFITEC S.A. une filiale à **100%**. Elle est une société anonyme autorisée à fonctionner par le Ministère du Commerce et de l'Industrie selon avis paru dans Le Moniteur no. 45 du 17 mars 2022. La société a pour objet principal l'offre de services financiers aux consommateurs et aux entreprises à travers une chaîne de distribution variée ainsi que des services et solutions de paiement et de commerce électronique en Haïti ou ailleurs, et la fourniture et la distribution d'outils de produits et de services financiers et technologiques divers.

Ces deux filiales sont en phase de développement.

De plus, BUH, S.A. a investi dans une **entreprise associée**:

Société Alternative de Solutions Financières, S.A. (SOFIN, S.A.) opérant sous le nom commercial Ayiti Leasing appartenant à BUH, S.A. à concurrence de **40%**. Elle a pour objet principal le développement en Haïti ou ailleurs de services financiers divers ainsi que l'analyse de montages financiers et la révision de projets financiers. Elle a reçu l'autorisation d'opérer par décret le 6 janvier 2014, publié dans Le Moniteur no. 185, le 29 septembre 2014. SOFIN, S.A. a également reçu l'agrément de la BRH en date du 20 juin 2016 pour effectuer des opérations de location-financement de biens et équipements. La participation restante de **60%** est détenue par une société apparentée au Président du Conseil d'Administration de la Banque.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**Notes aux états financiers consolidés****(2) BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS****(a) Cadre de préparation des états financiers consolidés**

Les états financiers consolidés de la Banque de l'Union Haïtienne ont été préparés en conformité avec les Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Ces états financiers consolidés ont été approuvés par le Conseil d'Administration en date du 25 mars 2025.

(b) Base d'évaluation

Les états financiers consolidés ci-joints sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des instruments financiers désignés à la juste valeur au niveau des placements à l'étranger (**note 7**), des placements locaux (**note 8**) et des placements en immobilier (**note 15**) qui sont comptabilisés à leur juste valeur par le biais du résultat net.

Les méthodes utilisées pour mesurer la juste valeur sont décrites aux **notes 3(d), 3(f)** et **(3n)**.

(c) Monnaie de présentation

Les états financiers consolidés ci-joints sont préparés en gourdes haïtiennes, monnaie fonctionnelle de la Banque. Les informations financières ont été arrondies en milliers de gourdes.

(d) Estimations et jugement

Lors de la préparation de ces états financiers consolidés en accord avec les Normes Internationales d'Information Financière (IFRS), la Direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui affectent l'application des normes comptables et les montants des éléments d'actif et de passif déclarés et la présentation de l'actif et du passif éventuels à la date des états financiers consolidés, ainsi que les résultats de l'exercice. Les résultats actuels peuvent être différents de ces estimations.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(2) BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (SUITE)

(d) Estimations et jugement (suite)

Ces estimations et hypothèses sont revues de manière continue. L'effet de révision de ces estimations comptables est imputé à l'exercice au cours duquel ces révisions ont lieu ainsi qu'aux exercices futurs affectés.

Des estimations et l'exercice de jugement ont influencé l'application des conventions comptables et ont un effet sur les montants reflétés aux états financiers consolidés. Les principaux postes des états financiers consolidés affectés par ces estimations et ce jugement sont listés ci-dessous:

Note 6	Bons du Trésor, net
Note 7	Placements à l'étranger, net
Note 8	Placements locaux
Note 9	Titres de participation – entreprise associée
Note 10	Contrats de location – financements syndiqués, net
Note 11	Prêts, net
Note 12	Actifs au titre de droits d'utilisation, net et obligations locatives
Note 13	Immobilisations, net
Note 14	Actif Incorporel, net
Note 15	Placements en immobilier
Note 16	Autres éléments d'actif, net

Depuis 2023, l'économie haïtienne subit les chocs d'un environnement externe hostile causant des entraves importantes à la libre circulation des biens et des services, affectant ainsi le fonctionnement des entreprises privées et des services de l'État, et causant une augmentation induite des prix des biens et services.

Dès 2023, en vertu de la norme comptable IAS 29 "Information Financière dans les Économies Hyperinflationnistes", cette situation avait résulté au classement d'Haïti, par les grandes firmes d'audit internationales, au titre d'économie hyperinflationniste puisque, comme élément déclencheur, le taux d'inflation cumulé sur trois ans excédait pour la première fois la barre de 100%, soit 105%

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**Notes aux états financiers consolidés****(2) BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS (SUITE)****(d) Estimations et jugement (suite)**

Ce classement IAS 29 par les grandes firmes d'audit internationales perdue au 30 septembre 2024, mais n'est toujours pas encore adopté par les autorités monétaires en Haïti ou par la grande majorité des entités locales vu que la hausse de l'indice d'inflation, élément déclencheur de ce classement, est due à un contexte jugé temporaire. En effet, les facteurs suivants laissent croire en un avenir amélioré :

- Un gouvernement de transition a été mis en place, assisté par une force multinationale, pour renforcer le climat de sécurité et conduire à des élections démocratiques ;
- Une baisse du taux d'inflation en glissement annuel de 31.8% en 2023 à 27.8% en 2024 ;
- Une diminution du taux de change de la gourde par rapport au dollar, soit un taux moyen de 141 gourdes pour un dollar US pour l'exercice 2023 comparé à un taux moyen de 132 gourdes pour un dollar US pour 2024.

Au cas où la situation ne s'améliore pas, la Banque reverrait ses états financiers à la lueur des exigences de IAS 29 qui préconise également l'application concurrente par toutes les entités évoluant dans une économie où la norme s'applique.

De l'avis de la Direction, les états financiers consolidés ont été préparés adéquatement en faisant preuve de jugement dans les limites raisonnables de l'importance relative et dans le cadre des conventions comptables résumées ci-après.

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les conventions comptables décrites ci-dessous ont été appliquées de manière uniforme à tous les exercices présentés dans les états financiers consolidés ci-joints, à l'exception du fait que des reclassifications ont été effectuées entre les autres éléments d'actif et l'actif incorporel pour une meilleure présentation de ces postes aux états financiers consolidés.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**Notes aux états financiers consolidés****(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)****(a) Principes de consolidation**

Les états financiers consolidés comprennent l'actif et le passif ainsi que les résultats d'exploitation de BUH et des filiales. Les filiales sont des entreprises contrôlées par BUH. La Banque détient le contrôle lorsqu'elle est exposée ou qu'elle a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec une entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements en raison du pouvoir qu'elle exerce sur celle-ci. La Banque est présumée avoir le contrôle lorsqu'elle détient directement ou indirectement plus de 50% des droits de vote d'une entité. Une liste des filiales du Groupe est présentée à la **note 23**.

Les filiales sont consolidées à partir de la date à laquelle le contrôle sur leurs opérations a été effectivement transféré à la Maison Mère. Les opérations et les soldes réciproques intersociétés sont éliminés. L'avoir net et le résultat net de la participation minoritaire dans les filiales lorsqu'applicable sont présentés séparément dans les états financiers consolidés.

En cas de modification de la participation de la Maison Mère dans la filiale, les valeurs comptables des participations ne donnant pas le contrôle sont ajustées pour refléter la modification de participation respective dans la filiale. Toute différence entre le montant de l'ajustement aux participations ne donnant pas le contrôle et la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue est comptabilisée directement aux capitaux propres.

Lorsque la Société cède le contrôle d'une filiale, elle décomptabilise les actifs et passifs de la filiale ainsi que la participation minoritaire à la date de cession de contrôle ; elle comptabilise la participation conservée à la juste valeur à la date de cession de contrôle, avec une contrepartie à l'état consolidé du résultat net. Cette valeur devient la nouvelle base de coût des titres de participation.

(b) Conversion des comptes exprimés en devises

Conformément à IAS no. 21, les éléments monétaires d'actif et de passif exprimés en devises sont convertis en gourdes haïtiennes au taux de change prévalant à la date du bilan consolidé. Les gains et les pertes de change résultant de ces conversions sont inscrits à l'état consolidé du résultat net.

Les transactions effectuées en devises sont converties au taux de change du marché à la date de la transaction. Les gains et pertes sur les opérations de change sont inscrits à l'état consolidé du résultat net.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**Notes aux états financiers consolidés****(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)****(c) Dépréciation des actifs financiers**

En accord avec les exigences de IFRS 9, la Banque applique une méthode de dépréciation à trois phases afin de mesurer les pertes de crédit attendues pour tous les instruments de créances comptabilisés au coût amorti, à l'exception des contrats de location-financement syndiqués pour lesquels une approche simplifiée s'applique.

Les instruments de capitaux propres gardés à la juste valeur par le biais du résultat net ou du résultat global ainsi que les instruments de créances gardés à la juste valeur par le biais du résultat net ne sont pas sujets à dépréciation.

Cette provision pour pertes de crédit attendues selon IFRS 9 est basée sur une série d'hypothèses et de méthodologies de crédit propres à la Banque et au système bancaire en général qui incluent :

- Les changements au niveau de la notation du risque de crédit des emprunteurs
- La durée de vie des facilités de crédit
- L'intégration de certaines informations prospectives
- Les prévisions concernant le contexte actuel (ie: changements au niveau des conditions macroéconomiques telles que l'inflation, les taux d'intérêts, le taux de change de la gourde par rapport au dollar US et le Produit Intérieur Brut)
- Les troubles politiques avec des conséquences économiques importantes pour le pays qui ont : entravé la libre circulation dans certaines zones, affecté le pouvoir d'achat des consommateurs et décapitalisé plusieurs entreprises
- Les sanctions prises par certains pays contre certains agents politiques et économiques en Haïti, accentuant le climat d'incertitude et de crise.

La Direction doit donc exercer un niveau de jugement important pour établir cette provision pour pertes de crédit attendues, à chaque date de clôture. Les critères réglementaires de la Banque Centrale qui ont toujours été en ligne avec la gestion interne de la Banque en termes de risque de crédit, et qui présentent l'avantage d'avoir été testés et validés, sont également pris en considération. Les déficits de provision dans le cadre de l'application de IFRS 9 par rapport aux exigences réglementaires font l'objet d'ajustements et sont reflétés dans les comptes de réserve lorsque requis (**note 3 u**).

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**Notes aux états financiers consolidés****(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)****(c) Dépréciation des actifs financiers (suite)**

Cette provision pour pertes de crédit attendues (PCA) est déterminée en considérant la classification des actifs financiers en différentes phases comme suit :

Phase 1 Les actifs financiers n'ayant pas subi de détérioration spécifique de crédit (moins de 31 jours de retard) : les bons du Trésor (**note 6**), les placements à l'étranger au coût amorti (**note 7**), les prêts (**note 11**), les actifs financiers dans les autres éléments d'actif (**note 16**) et les engagements hors bilan (**note 26**) sont considérés dans cette phase. Les pertes de crédit attendues pour cette phase sont établies pour les 12 mois à venir.

Phase 2 Les actifs financiers précités pour lesquels il y a une détérioration du crédit importante depuis la comptabilisation initiale sont considérés comme des actifs dépréciés. Les actifs financiers (31-90 jours de retard) sont considérés dans cette phase. Les pertes de crédit attendues pour cette phase sont établies sur la durée de vie des actifs financiers.

Phase 3 Les actifs financiers précités qui ont subi des événements affectant sévèrement leurs flux de trésorerie futurs sont considérés comme des actifs à défaut. Les actifs financiers (plus de 90 jours de retard) sont considérés dans cette phase. Les pertes de crédit attendues pour cette phase sont aussi établies sur la durée de vie des actifs financiers.

Les actifs financiers à défaut pour lesquels la Banque a épuisé tous les recours légaux et autres sont décomptabilisés et sont présentés à la valeur de la garantie qui sera réalisée.

Si la notation de risque de crédit s'améliore pour un instrument financier, cet actif est reclassifié dans la phase correspondant au nouveau statut de cet actif financier à la date de présentation de l'information financière. Ceci résulte donc en des transferts de provision d'une phase à l'autre au cours de l'exercice.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**Notes aux états financiers consolidés****(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)****(c) Dépréciation des actifs financiers (suite)**

Les pertes de crédit attendues (PCA) par phase sont calculées à l'aide des trois variables suivantes :

- La Probabilité de Défaut (PD) pour un actif financier ou une catégorie d'actifs financiers (avec des risques similaires) correspondant au pourcentage de perte estimé.
- L'Exposition en Cas de Défaut (ECD) représentant le montant du principal et des intérêts.
- La Perte en Cas de Défaut (PCD) représentant le pourcentage non sécurisé de l'ECD. Elle prend en considération le montant des garanties récupérables.

Par la suite, les pertes de crédit attendues sont actualisées en général au taux d'intérêt effectif de l'instrument financier respectif.

Les pertes de crédit sur les actifs financiers sont comptabilisées dans la dotation aux pertes de crédit à l'état du résultat net (**note 22**).

Pour les contrats de location-financement syndiqués (**note 10**), la Banque applique la **méthode simplifiée** permise par IFRS 9, qui requiert l'évaluation des pertes de crédit attendues sur la durée de vie de l'actif financier dès l'initiation du crédit et à chaque date d'évaluation. À titre d'expédient pratique, une matrice de provision est utilisée pour déterminer les pertes de crédit attendues pour ces créances. Cette matrice prend en considération les taux historiques de défaut pour chaque segment de portefeuille, ainsi que l'impact de projections futures et les conditions macro-économiques.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**Notes aux états financiers consolidés****(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)****(d) Détermination de la juste valeur**

IFRS 13 établit une hiérarchie des justes valeurs pour accroître la cohérence et la comparabilité des évaluations à la juste valeur et des informations fournies à leur sujet. Elle comporte trois niveaux :

- Les données d'entrée de **Niveau 1** qui comprennent les cours (non ajustés) auxquels une entité peut avoir accès à la date d'évaluation sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques. Un cours sur un marché actif fournit les indications les plus fiables quant à la juste valeur.
- Les données d'entrée de **Niveau 2** sont des données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours du marché inclus dans les données d'entrée de **Niveau 1**, qui sont observables directement ou indirectement. Elles comprennent les cours sur des marchés actifs ou non actifs pour des actifs ou passifs identiques ou similaires.
- Les données d'entrée de **Niveau 3** sont des données non observables concernant l'actif à la date d'évaluation. Les données d'entrée non observables doivent être utilisées pour évaluer la juste valeur seulement dans la mesure où il n'existe pas des données d'entrées observables pertinentes disponibles.

La juste valeur d'un actif financier correspond au prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. La norme IFRS 13 considère le marché principal comme celui sur lequel on observe le volume et le niveau d'activité les plus élevés et le marché le plus avantageux celui qui maximise le montant qui serait reçu ou minimise le montant qui serait payé pour la transaction en question, en l'absence de marché principal.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**Notes aux états financiers consolidés****(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)****(d) Détermination de la juste valeur (suite)**

Pour les actifs transigés sur les marchés boursiers, les valeurs cotées des marchés actifs sont utilisées (**Niveau 1**). S'il n'existe pas de prix coté, la juste valeur est déterminée à partir de modèles qui maximisent l'appréciation de données observables, tel que décrit dans les notes respectives (**Niveau 2**).

Pour la juste valeur des instruments de capitaux propres compris dans les placements locaux, la Banque se réfère aux informations financières disponibles : la valeur comptable récente des actions ou la valeur de transactions récentes similaires sur le marché. Pour l'évaluation des terrains et immeubles inclus dans les placements en immobilier, la Banque a retenu les services d'experts en immobilier. La Direction a travaillé en collaboration avec ces experts pour évaluer les techniques utilisées et les données appropriées en fonction des conditions du marché.

(e) Liquidités

Les liquidités sont comptabilisées au coût et représentent les montants gardés en caisse, les dépôts à la BRH et à la BNC en couverture des réserves obligatoires, les dépôts à des banques étrangères avec une maturité à très court terme, et/ou remboursables sur demande, et les effets en compensation.

(f) Placements

À leur comptabilisation initiale, la Banque procède à la classification des placements en fonction du modèle économique et des caractéristiques de flux de trésorerie de ces instruments financiers.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**Notes aux états financiers consolidés****(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)****(f) Placements (suite)**

Les placements sont ainsi comptabilisés soit au coût amorti, soit à la juste valeur par le biais du résultat net, soit à la juste valeur par le biais du résultat global selon les catégories définies par IFRS 9.

- i) Au coût amorti.* Ces placements sont composés d'instruments de créance suivants : bons du Trésor (**note 6**), obligations du Gouvernement des États – Unis, de sociétés privées et financières et de sociétés financières nanties par des hypothèques et d'un dépôt à terme dans une institution financière aux États-Unis (**note 7i**) qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts. La détention de ces placements s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin de recevoir des flux de trésorerie contractuels. Ces placements sont à maturité fixe et gardés à échéance. Ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de la provision pour pertes de crédit attendues lorsqu'applicable. Les primes et escomptes et les coûts de transactions connexes sont amortis sur la durée de vie attendue de chaque instrument dans les revenus nets d'intérêts. Les fluctuations de valeur ne sont pas comptabilisées mais sont divulguées en notes aux états financiers consolidés.

Les gains et les pertes réalisés lors de la vente des placements à maturité fixe sont imputés à l'état consolidé du résultat net de l'exercice, au cours duquel ils se produisent.

- ii) Juste valeur par le biais de résultat net.* Ces placements consistent en des instruments de créances : obligations de sociétés privées et financières et d'instruments de capitaux propres dans une institution financière aux États-Unis (**note 7**) et dans une société locale (**note 8**) qui sont comptabilisés à leur juste valeur, par le biais du résultat net. Ces placements sont généralement acquis en vue de revente ou dans le but de réaliser des plus-values.

Les coûts des transactions sont imputés directement aux résultats. Les revenus d'intérêts, dividendes et les fluctuations de juste valeur sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net ainsi que les gains et les pertes réalisés lors de l'aliénation de ces titres.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**Notes aux états financiers consolidés****(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)****(f) Placements (suite)**

*iii) **Juste valeur par le biais de résultat global.*** Ces placements consistent en des instruments de capitaux propres dans des sociétés aux États-Unis (**note 7 iii**) comptabilisés à la juste valeur par le biais du résultat global. Les plus ou moins - valeurs non réalisées incluant le change sont comptabilisées net d'impôts dans les autres éléments du résultat global, et aux bénéfices non repartis à l'avoir des actionnaires. À la disposition de ces placements les plus ou moins-valeurs cumulées ne sont pas reclassées au résultat net.

(g) Titres de participation-entreprise associée

Ces titres sont comptabilisés selon la méthode en équivalence, lorsque la Banque est présumée exercer sur l'entreprise associée une influence notable, c'est-à-dire qu'elle détient directement ou indirectement 20% ou plus des droits de vote dans l'entité émettrice, et/ou qu'elle exerce cette influence par le biais d'autres facteurs. Cette méthode consiste à comptabiliser l'investissement à la valeur d'acquisition en y ajoutant sa quote-part des résultats enregistrés par l'entité émettrice et en y déduisant sa quote-part des dividendes versés ou déclarés. Après la date d'acquisition, des ajustements de la valeur comptable peuvent également être nécessaires dans le cas de modification du pourcentage de participation ou dans le cas de variations attribuables à d'autres éléments du résultat global tels que la réévaluation des actifs corporels ou des écarts de conversion.

Les profits et pertes découlant des transactions entre la Banque et l'entreprise associée ne sont enregistrés qu'à concurrence des intérêts des investisseurs non liés dans cette entreprise associée.

Cependant, lorsque les transactions d'aval indiquent une diminution de la valeur nette de réalisation des actifs qui doivent être vendus ou apportés, ces pertes doivent être intégralement enregistrées par la Banque. Lorsque des transactions d'amont indiquent une diminution de la valeur nette de réalisation des actifs qui doivent être acquis ou une perte de valeur de ces actifs, la Banque comptabilise sa quote-part de ces pertes.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**Notes aux états financiers consolidés****(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)****(g) Titres de participation-entreprise associée (suite)**

Lorsque les intérêts de l'investisseur sont ramenés à zéro, l'investissement est comptabilisé à titre de passif, dans la mesure où l'investisseur a contracté une obligation légale ou implicite envers l'entreprise associée. L'investisseur ne recommence à comptabiliser sa quote-part dans les profits de l'entreprises associée qu'à compter du moment où cette quote-part est égale à sa quote part des pertes non comptabilisées.

La participation dans une entreprise associée est la valeur comptable de la participation, ainsi que toute avance à long terme qui en fait constitue une participation nette de l'investisseur dans l'entreprise associée. Les pertes comptabilisées lors de l'application de la méthode de mise en équivalence qui excèdent la participation de l'investisseur en actions ordinaires sont imputées aux autres composantes de la quote-part de l'investisseur dans l'entreprise associée selon l'ordre de priorité en cas de liquidation.

Les gains et pertes réalisés lors de l'aliénation de ces titres, ainsi que les dévaluations destinées à montrer un fléchissement permanent de la valeur d'origine des titres de participation sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net de l'exercice au cours duquel ils se produisent en accord avec les exigences de IAS 36 - dépréciation d'actifs.

La Banque cesse d'utiliser la méthode de mise en équivalence à compter de la date où sa participation cesse d'être une participation dans une entreprise associée. Lorsque l'intérêt conservé constitue un actif financier, il est comptabilisé à la juste valeur en accord avec IFRS 9. Les différences résultant de ce traitement sont enregistrées à l'état consolidé du résultat net.

(h) Prêts

Les prêts sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif déduction faite de la provision pour pertes de crédit attendues.

Les prêts non productifs consistent en des prêts en défaut de paiement avec 90 jours de retard et plus. Ces prêts sont comptabilisés comme prêts courants lorsque les paiements sont à jour et que la Direction n'a plus de doute concernant le recouvrement de ces prêts.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**Notes aux états financiers consolidés****(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)****(h) Prêts (suite)**

Les prêts avec moratoire sont ceux qui ont reçu un moratoire sur le principal selon les dispositions prises par la Banque Centrale suite aux troubles socio - politiques qui ont affecté certains secteurs économiques. Ces prêts respectent les modalités de paiement d'intérêts. Les prêts qui au terme du moratoire se régularisent sont reclassés dans leurs catégories respectives. Les prêts qui nécessitent des modifications plus importantes aux conditions des prêts en raison de la détérioration de la situation de l'emprunteur sont classifiés comme prêts restructurés.

Les prêts restructurés sont ceux pour lesquels la Banque accepte de modifier les dispositions en raison de la détérioration financière de l'emprunteur. Lorsque les modifications de ces modalités n'ont pas d'incidence importante sur les flux de trésorerie contractuels, le prêt restructuré n'est pas décomptabilisé. Le risque de défaillance selon les modalités modifiées est comparé au risque de défaillance selon les modalités contractuelles initiales pour déterminer s'il y a augmentation importante du risque de crédit depuis la comptabilisation initiale. Lorsque la modification des modalités entraîne la décomptabilisation du prêt, la date de modification devient la date de comptabilisation initiale du nouveau prêt pour l'application du modèle de dépréciation. Ce traitement peut engendrer un gain ou une perte sur décomptabilisation.

Les prêts sont radiés contre la provision pour pertes de crédit attendues sur prêts établie au bilan lorsque toutes les activités de restructuration ou de recouvrement possibles ont été complétées et qu'il est peu probable qu'on puisse effectuer le recouvrement d'autres sommes. Les soldes de cartes de crédit sont ordinairement radiés lorsqu'ils sont en souffrance depuis plus de 180 jours, à moins de négociations en cours avec certains clients.

Les récupérations sur créances radiées antérieurement sont comptabilisées directement à l'état consolidé du résultat net.

La Direction établit une provision pour pertes de crédit attendues en fin d'exercice qui représente une estimation des pertes de crédit attendues sur le portefeuille de prêts à cette date conformément à ce qui est décrit à la **(note 3c)**.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**Notes aux états financiers consolidés****(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)****(h) Prêts (suite)**

Pour le portefeuille de cartes de crédit, des critères de provisions spécifiques différents de ceux des autres catégories de portefeuille sont utilisées afin de prendre en compte les risques plus élevés que présente ce secteur.

La dotation aux pertes de crédit sur prêts, apparaissant à l'état consolidé du résultat net, représente la différence entre la provision déterminée ci-dessus et la provision du début de l'exercice, nette des radiations, et de l'effet de change résultant de la réévaluation des provisions spécifiques pour pertes de crédit attendues exprimées en dollars.

La Banque respecte également la réglementation de la Banque Centrale en matière de provision telle que prescrite dans la circulaire 87. Lorsque la provision requise selon les normes établies par la Banque Centrale excède la provision pour pertes de crédits attendues reflétée au bilan, l'excédent de provision est reflété dans un compte de réserve générale pour pertes sur prêts, à l'avoir des actionnaires (**note 3 u**).

(i) Contrats de location-financement syndiqués

La Banque finance conjointement avec une entreprise associée, des contrats de location-financement. Le risque et la rémunération sur ces contrats sont partagés en fonction des accords contractuels individuels. Ces contrats de financement sont scindés en :

Contrats en cours qui représentent des contrats engagés avec les clients mais non encore finalisés puisque les biens ne sont pas encore exploités. Ces contrats en cours sont de courte durée et sont transférés comme contrats de location-financement en exploitation une fois qu'ils deviennent effectifs. Ces contrats sont présentés au coût amorti, net de la provision pour pertes de crédit attendues.

Contrats de financement en exploitation sont des contrats de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété du bien sous-jacent. Cette classification prend en considération : la durée du contrat par rapport à la durée de vie économique du bien ; l'option d'achat à une valeur symbolique qui rend quasi-certaine la réalisation de cette option et la valeur actualisée des mensualités qui équivaut presque à la valeur du bien. En général, ces contrats sont conclus pour une période de 12 à 60 mois. La totalité de ces contrats de location-financement ont une valeur résiduelle quasiment nulle.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**Notes aux états financiers consolidés****(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)****(i) Contrats de location-financement syndiqués (suite)**

Ces contrats de location-financement sont comptabilisés au montant de l'investissement qui comprend les paiements qui seront reçus du preneur pour couvrir le financement de l'actif en question y compris : la valeur payée aux fournisseurs, TCA incluse, et les coûts directs initiaux incluant les primes d'assurance. Les revenus d'intérêts différés résultant de ce traitement sont présentés au net des contrats de location - financement et sont sujets à l'amortissement financier de manière constante sur la durée du contrat. Les revenus d'intérêts sont reconnus à l'état consolidé du résultat net.

Les comptes à recevoir relatifs aux contrats de location – financement sont analysés régulièrement par la Direction en vue d'identifier les pertes de crédit attendues potentielles. Une provision pour pertes de crédit attendues est constituée, le cas échéant.

Selon l'**approche simplifiée** de IFRS 9 décrite à la **note 3c**, la dotation aux pertes de crédit attendues apparaissant à l'état consolidé du résultat net représente la différence entre la provision déterminée ci-dessus et la provision du début de l'exercice, net des radiations, et de l'effet de change résultant des provisions spécifiques exprimées en dollars. Les récupérations sur créances radiées antérieurement sont comptabilisées à l'état consolidé du résultat net.

(j) Actifs au titre de droits d'utilisation et obligations locatives

Les contrats de location sont comptabilisés en accord avec les prescrits de IFRS 16.

À la comptabilisation initiale la Banque enregistre un actif au titre de droits d'utilisation et une obligation locative pour les contrats de location relatifs aux propriétés louées en accord avec IFRS 16.

L'actif au titre de droits d'utilisation est initialement évalué au coût qui comprend le montant initial de l'obligation locative augmenté des paiements de loyers payés d'avance, plus les coûts directs initiaux engagés par le preneur, plus une estimation de tout coût de démantèlement prévu de l'actif sous-jacent moins tout avantage incitatif à la location. Cet actif non monétaire est exprimé dans la monnaie fonctionnelle de la Banque et est amorti sur une base linéaire, sur la durée probable anticipée du contrat de location.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**Notes aux états financiers consolidés****(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)****(j) Actifs au titre de droits d'utilisation et obligations locatives (suite)**

L'obligation locative est initialement évaluée à la valeur actualisée des paiements de loyers qui n'ont pas encore été versés à la date du début, en utilisant le taux d'emprunt marginal. Ce passif monétaire est exprimé en la monnaie de contrat de location y relatif. L'obligation locative est réévaluée lorsqu'il y a une modification dans les paiements de loyers futurs découlant d'un changement dans un index ou un taux, ou lorsque la Banque change son évaluation relative à l'exercice de l'option de renouvellement ou de résiliation. L'ajustement de l'obligation locative est porté en ajustement de l'actif au titre de droits d'utilisation afférent ou est enregistré au résultat net si l'actif au titre de droits d'utilisation a été réduit à zéro.

Dans le cas des contrats variables, qui sont exprimés en fonction d'un indice, comme le taux de change ou la variation de prix, l'effet de l'indexation est capitalisé à l'actif et est amorti sur la durée restante de l'actif au titre de droits d'utilisation.

L'amortissement de l'actif à titre de droits d'utilisation et la charge d'intérêts selon la méthode du taux d'intérêt effectif relative aux obligations locatives sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net.

La comptabilisation des contrats de location selon IFRS 16, implique du jugement et requiert de la Banque l'application d'hypothèses et d'estimation, pour déterminer :

- Que le taux d'intérêt approprié soit utilisé pour actualiser les obligations locatives.
- Que la durée des contrats de location soit adéquate. Pour ceci, la Banque doit évaluer si elle a une certitude raisonnable que l'option de renouvellement ou de résiliation de contrat sera exercée en tenant compte de certains aspects comme : les modalités du contrat, la nature et la localisation du bien, l'existence d'améliorations locatives importantes, la disponibilité de solutions alternatives pour se relocaliser dans la même zone.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(k) Actif incorporel

L'actif incorporel comprend des actifs non monétaires identifiables sans substance physique qui représentent de avantages économiques futurs et qui sont contrôlés par la Banque. Ils sont comptabilisés au coût amorti et comprennent essentiellement les logiciels acquis de fournisseurs externes ou développés à l'interne.

Les taux d'amortissement sont de 14% à 20%.

Les débours effectués à date pour les actifs non encore prêts à être utilisés sont considérés comme des actifs en cours, lorsqu'applicable. Ils seront amortis sur une base linéaire sur leur durée de vie utile à partir du moment où ils seront prêts à être utilisés.

(l) Immobilisations

Les immobilisations sont reflétées au coût. À l'exception des terrains, des améliorations locatives et des investissements en cours, les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée estimative de leurs vies utiles.

Les améliorations locatives sont amorties sur la durée des contrats de bail selon la méthode d'amortissement linéaire. Les investissements en cours seront amortis sur leur durée de vie estimative à partir du moment où ils seront prêts à être utilisés.

Les taux en vigueur pour les principales catégories d'immobilisations sont comme suit :

Immeubles	5%
Véhicules	25%
Équipements, matériel et mobilier	10% - 20%
Équipements informatiques	20%
Améliorations locatives	10%

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**Notes aux états financiers consolidés****(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)****(l) Immobilisations (suite)**

La méthode d'amortissement, la durée de vie et la valeur résiduelle des différentes catégories d'immobilisations sont revues à chaque fin d'exercice.

Les dépenses importantes d'amélioration et de reconditionnement sont capitalisées, alors que les frais d'entretien et de réparation sont imputés aux dépenses.

Les gains ou pertes réalisés lors de la disposition d'immobilisations sont reflétés à l'état consolidé du résultat net.

(m) Propriétés détenues pour revente

Conformément à IFRS 5, les propriétés détenues pour revente sont des terrains et immeubles reçus en dation de créances en compensation de montants dus incluant: les soldes de prêts et d'intérêts à recevoir, et les frais décaissés par la Banque à des fins de reprise, lors de l'insolvabilité constatée des débiteurs. Ces propriétés sont comptabilisées à la juste valeur estimative, à la date de la transaction. Cette valeur devient la nouvelle base de coût et prend en compte les modalités des datations conditionnelles ou des accords de rétrocession de plus - value dans le cas de revente au cours d'une période déterminée.

La Banque a établi un programme de vente selon lequel ces propriétés devraient être activement commercialisées dans leur état actuel dans un délai n'excédant pas en général un an, à moins de circonstances indépendantes du contrôle de la Banque. Les biens ne répondant pas à ces critères sont reclassés dans les placements en immobilier.

La valeur aux livres de ces propriétés est analysée à la date de chaque bilan afin de déterminer s'il y a une indication de perte de valeur. Si une telle indication existe, la valeur aux livres est ramenée, via l'état du résultat net, à la valeur nette de réalisation correspondant au prix de vente net estimé, dans le cours normal des activités.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**Notes aux états financiers consolidés****(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)****(m) Propriétés détenues pour revente (suite)**

La juste valeur est estimée à partir des expertises effectuées par des évaluateurs en immobilier indépendants.

Conformément à la réglementation bancaire, une réserve est requise sur les propriétés détenues pour revente (**note 3v**) et est comptabilisée à un poste distinct, réserve pour biens immobiliers hors exploitation, à l'état consolidés de l'évolution de l'avoir des actionnaires.

Aux 30 septembre 2024 et 2023, il n'y a pas de propriétés détenues pour revente.

(n) Placements en immobilier

Les placements en immobilier représentent des terrains et immeubles détenus par la Banque pour une période et une utilisation indéterminées, en prévision que les biens connaîtront un accroissement en valeur par rapport à leur valeur comptable d'origine.

Ces terrains et immeubles sont gardés à la juste valeur et ne sont pas amortis, conformément au traitement permis par IAS 40. Les justes valeurs sont révisées chaque fin d'exercice à partir des expertises effectuées par des évaluateurs en immobilier indépendants. Ces justes valeurs prennent en considération les modalités des datations conditionnelles ou des accords de rétrocessions.

Toute plus ou moins-value résultant d'un changement dans la juste valeur de ces placements en immobilier est comptabilisée à l'état consolidé du résultat net.

Les revenus de loyers et les frais relatifs à la gestion des immeubles sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net.

Conformément à la réglementation bancaire, une réserve générale est requise sur les placements en immobilier (**note 3v**) et est comptabilisée à un poste distinct, réserve pour biens immobiliers hors exploitation, à l'état consolidé de l'évolution de l'avoir des actionnaires.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**Notes aux états financiers consolidés****(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)****(o) Achalandage**

L'achalandage reflété dans les autres éléments d'actif représente l'excédent du prix d'acquisition sur la juste valeur de l'actif net acquis. Cet actif n'est pas amorti. L'achalandage doit subir un test annuel de dépréciation ou plus fréquemment si des événements ou des changements de circonstances indiquent que sa valeur comptable aurait subi une dépréciation. L'achalandage est présenté au coût moins toutes pertes de valeur encourues. Il n'y a pas de baisse de valeur permanente de la valeur comptable de l'achalandage à la date de ces états financiers consolidés.

(p) Dépôts, emprunts et obligations subordonnées

Les dépôts, emprunts et obligations subordonnées constituent des passifs financiers qui sont initialement mesurés à la juste valeur et présentés net des coûts de transactions directement attribuables à l'émission de ces instruments, et comptabilisés ensuite au coût amorti au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif. La juste valeur de ces passifs financiers est assimilable à la valeur aux livres, puisque les taux d'intérêts sont indexés aux taux du marché. Les frais d'intérêts payés sur ces titres sont comptabilisés au poste frais d'intérêts de l'état consolidé du résultat net.

(q) Capital-actions

Le capital-actions, reflété à l'avoir des actionnaires, est composé d'actions ordinaires. Les coûts directs liés à l'émission de nouvelles actions sont comptabilisés, net de l'effet de l'impôt sur le revenu, aux bénéfices non répartis.

Les dividendes sur les actions ordinaires sont enregistrés lorsqu'approuvés par l'Assemblée Générale des actionnaires contre les bénéfices non répartis.

(r) Surplus d'apport

L'excédent des versements reçus sur le capital-actions par rapport à la valeur nominale des actions est enregistré au surplus d'apport. L'écart entre le prix des actions rachetées et la valeur nominale de ces actions est imputé au surplus d'apport jusqu'à épuisement de ce compte, puis aux bénéfices non répartis.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**Notes aux états financiers consolidés****(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)****(s) Actions de trésorerie**

Les actions de trésorerie représentent des actions rachetées par la Banque. Ces actions sont reflétées à ce poste à leur valeur nominale.

(t) Réserve légale

Conformément à la loi sur les sociétés financières, un prélèvement de 10% sur le résultat avant impôts sur le revenu, diminué le cas échéant des pertes antérieures, est effectué chaque année en vue de constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint 50% du capital-actions libéré.

(u) Réserve générale pour pertes sur prêts

Le poste de réserve générale pour pertes sur prêts, établi par la Direction, est constitué à partir d'affectations des bénéfices non répartis et représente l'excédent des provisions requises par la Banque Centrale par rapport aux provisions calculées selon la Norme Internationale d'Information Financière IFRS 9. Cette réserve n'est pas sujette à distribution.

(v) Réserve – biens immobiliers hors exploitation

Le poste de réserve - biens immobiliers hors exploitation, est constitué à partir d'affectations des bénéfices non répartis et représente les réserves requises par la BRH sur ces biens en fonction de la Loi bancaire du 20 juillet 2012. Elles sont constituées de ce qui suit:

- À la réception, 30% de la juste valeur estimative des biens reçus en garantie de paiement par le biais d'adjudication ou de dation, à partir de l'application de cette Loi.
- Annuellement, 20% de la valeur inscrite des biens adjugés ou reçus en dation de paiement, non vendus après un délai de deux ans jusqu'à 100% de la valeur inscrite.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**Notes aux états financiers consolidés****(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)****(v) Réserve – biens immobiliers hors exploitation (suite)**

Cette réserve n'est pas sujette à distribution et n'est pas considérée dans le calcul des fonds propres réglementaires. Lorsque la Banque dispose de biens immobiliers hors exploitation, les réserves constituées sur ces biens sont virées aux bénéfices non répartis.

(w) Intérêts

Les revenus et les dépenses d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêts effectif. Ces intérêts incluent principalement les revenus d'intérêts sur les prêts, les contrats de location-financement syndiqués, les bons du Trésor et les placements à l'étranger ainsi que les dépenses d'intérêts sur les dépôts, emprunts et obligations subordonnées.

(x) Commissions

Les commissions qui sont importantes aux taux d'intérêts effectifs des actifs et passifs financiers sont incluses dans le calcul de ces taux d'intérêts effectifs.

Les revenus et les dépenses de commissions assimilables à des frais de service sont comptabilisés à l'état consolidé du résultat net lorsque les services sont rendus.

(y) Impôts sur le revenu

Conformément à IAS 12, la dépense d'impôts est enregistrée à l'état consolidé du résultat net sauf lorsqu'elle se rapporte à des éléments enregistrés directement à l'avoir des actionnaires ou à l'état consolidé du résultat global. Dans ces cas, l'effet des impôts qui y sont liés est également reporté à l'avoir des actionnaires et à l'état consolidé du résultat global.

Les impôts sur le revenu comprennent les impôts courants et les impôts reportés lorsqu'applicables. Les impôts courants représentent les impôts calculés sur les résultats imposables fiscalement en appliquant les taux statutaires ainsi que tous autres ajustements qui affectent les montants d'impôts à payer ou à récupérer de la Banque.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**Notes aux états financiers consolidés****(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)****(y) Impôts sur le revenu (suite)**

Les impôts reportés provenant des écarts temporaires entre la valeur comptable des éléments d'actif et de passif et leur valeur correspondante pour fins fiscales, sont reflétés dans les autres éléments d'actif et/ou de passif.

La Banque a comptabilisé, aux autres éléments d'actif et de passif :

- Les impôts reportés résultant de la réévaluation de l'ancien siège social qui sont amortis proportionnellement à la durée de vie de l'immeuble.
- Les impôts reportés relatifs aux actifs au titre de droits d'utilisation et des obligations locatives qui sont amortis annuellement sur la durée des contrats.
- Les impôts reportés relatifs à la quote-part des résultats annuels des entreprises associées. L'impôt reporté est calculé sur la quote-part des résultats annuels au taux effectif applicable aux dividendes et est diminué sur la base des impôts payés à la distribution de dividendes ou lorsque les quotes-parts sont réinvesties dans le cadre d'une distribution de dividendes en actions.
- L'impôt reporté relatif à la plus (moins)-value des placements à l'étranger gardés à la juste valeur par le biais du résultat global qui sera renversé à la disposition des placements.

(z) Réserves statutaires

Conformément aux lois et réglementations régissant la matière, les banques doivent garder à la Banque Centrale des réserves statutaires, aux 30 septembre 2024 et 2023, de 40% sur les passifs en gourdes et de 53% sur les passifs en monnaies étrangères, respectivement. Les réserves sur les passifs libellés en monnaies étrangères doivent être maintenues en gourdes à raison de 12.5%.

À partir de juin 2015, le taux de réserves obligatoires pour les dépôts des entreprises publiques non financières est de 100%.

(aa) Résultat net par action équivalente de capital libéré

Le résultat net par action équivalente de capital libéré est calculé en divisant le résultat net consolidé de l'exercice, par la moyenne pondérée des actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(ab) Normes, modifications et interprétations non encore mises en application

En date de ces états financiers consolidés, certaines normes, modifications et interprétations ont été émises mais ne sont pas encore entrées en vigueur en date du 30 septembre 2024. Elles n'ont pas été prises en considération dans la préparation des états financiers consolidés de la B.U.H. Ce sont principalement :

<p><i>Modifications d'IAS 1</i> <i>Classification de passifs comme courants ou non courants</i></p>	<p>Applicable aux exercices débutant le ou après le 1^{er} janvier 2024. Les modifications précisent que la classification de certains passifs comme courants ou non courants pourrait changer. De plus, les sociétés pourraient devoir fournir de nouvelles divulgations sur les passifs assujettis à des clauses restrictives.</p>
<p><i>Modifications d'IAS 7 et IFRS 7</i> <i>Accords de financement des fournisseurs</i></p>	<p>Applicable aux exercices débutant le ou après le 1^{er} janvier 2024. Les modifications requièrent l'ajout d'informations additionnelles sur les accords de financement avec des fournisseurs, qui permettront de mieux en évaluer l'incidence sur les flux de trésorerie.</p>
<p><i>Modification d'IFRS 16</i> <i>Obligations locatives découlant d'une cession de bail</i></p>	<p>Applicable aux exercices débutant le ou après le 1^{er} janvier 2024. Cette modification affecte comment traiter les paiements variables découlant d'une cession de bail. Elle introduit un nouveau modèle comptable pour les paiements variables.</p>
<p><i>Modification d'IAS 21</i> <i>Taux de change de monnaies étrangères</i></p>	<p>Applicable aux exercices débutant le ou après le 1^{er} janvier 2025. Cette modification clarifie comment une société estime un taux de change courant lorsqu'une devise manque d'échangeabilité.</p>

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(ab) Normes, modifications et interprétations non encore mises en application (suite)

<p><i>Modification d'IFRS 9 et IFRS 7</i> <i>Classification et évaluation des instruments financiers</i></p>	<p>Applicable aux exercices débutant le ou après le 1^{er} janvier 2026. Les modifications comprennent des indications sur le classement des actifs financiers, y compris ceux qui comportent des caractéristiques conditionnelles. Les sociétés seront désormais tenues de fournir des informations supplémentaires sur les actifs et les passifs financiers qui ont des caractéristiques conditionnelles.</p>
<p><i>IFRS 18</i> <i>États financiers : présentation et divulgation</i></p>	<p>Applicable aux exercices débutant le ou après le 1^{er} janvier 2027, IFRS 18, qui remplacera IAS 1, Présentation des états financiers, apportera plus de cohérence dans la façon dont les sociétés présentent leurs résultats et leurs flux de trésorerie. Cela inclut également la communication de certaines mesures «non conformes aux IFRS», notamment les Mesures de Performance Choies par la Direction (MPCD), qui feront désormais partie des états financiers audités.</p>
<p><i>IFRS 19</i> <i>Simplification du reporting des filiales qui n'ont pas d'exigences de redevabilité à l'égard du public</i></p>	<p>Applicable aux exercices débutant le ou après le 1^{er} janvier 2027. Une filiale qui n'a pas de redevabilité à l'égard du public et dont la société mère produit des comptes consolidés selon les IFRS est autorisée à appliquer IFRS 19 qui pourra considérablement réduire l'étendue de sa divulgation.</p>
<p><i>Modifications d'IFRS 10 et IAS 28</i> <i>États financiers consolidés et participations dans des entreprises associées et des coentreprises</i></p>	<p>L'IASB n'a pas encore fixé la date d'entrée en vigueur de ces modifications qui traitent de la vente et de l'apport d'actifs entre investisseurs et entreprises associées, et coentreprises.</p>

La Direction ne prévoit pas que l'entrée en vigueur de ces normes et modifications aura une incidence significative sur les états financiers consolidés de la Banque dans les exercices futurs.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**Notes aux états financiers consolidés****(4) GESTION DES RISQUES**

La gestion des risques est d'une importance cruciale dans l'exploitation de la Banque. La BUH a défini sa "politique globale de gestion des risques" qui contient les principes fondamentaux de création et de fonctionnement du système de gestion des risques, à savoir :

- La définition de son cadre général de gestion intégrée des risques,
- Les règles de la gouvernance et l'organisation de la gestion des risques,
- Les composantes génériques du processus de gestion des risques, et
- La culture de risque sur tous les niveaux d'opération de la BUH.

De fait, cette nouvelle Direction a su développer une plus grande habileté dans la gestion des risques, combinée avec les efforts tant au niveau du Commercial, des Engagements en passant par la Direction Générale et le support inconditionnel du Comité de Crédit. En effet, l'implémentation et la matérialisation des nouvelles méthodes de gestion des risques ont fortement permis à l'assainissement des risques de crédit, un meilleur contrôle du risque opérationnel, une approche pragmatique en matière de gestion du risque de marché et sans oublier, une gestion saine et adéquate du risque de gestion du capital.

À travers les différents outils qui ont permis d'assurer une meilleure gestion en matière de risque, nous avons su établir une communication efficace, des séances de formation et un accompagnement à tous les niveaux pour développer la culture de risque au sein de la Banque. Les différentes séances de formation au cours de l'exercice 2023-2024 ont apporté une nette amélioration et un renforcement certain au niveau de la gestion de risque au sein de la Banque. Toutefois, nous prévoyons continuer à accentuer ces dites séances au cours de l'exercice 2024-2025, afin de maintenir l'importance de la gestion des risques au niveau des différents départements de la Banque.

La BUH est très sensibilisée aux risques liés au blanchiment d'argent et a renforcé ses procédures de contrôle de manière à anticiper, cerner et mieux gérer les risques liés à la problématique du blanchiment. Une plus grande vigilance est exercée au niveau opérationnel de manière à signaler ponctuellement aux autorités compétentes tout mouvement transactionnel anormal ou inhabituel, ainsi que toute situation équivoque suscitant un doute dans les comportements de la clientèle.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**Notes aux états financiers consolidés****(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)**

De plus, des séances de formation sont assurées par la Direction de la Conformité dans toute la Banque en vue de sensibiliser et responsabiliser davantage ses employés à la problématique du blanchiment. Le logiciel de surveillance AML, pour le profilage est en production depuis le 31 juillet 2018. Depuis cet exercice, l'intégration des procédures de lutte anti-blanchiment dans les processus opérationnels, est devenue une démarche majeure pour construire différents niveaux de vigilance à commencer par les unités opérationnelles.

Parmi les risques financiers que la Banque doit gérer, on retrouve principalement les risques de liquidités, de crédit, de capital, et de marché qui inclut principalement le risque de change et le risque de taux d'intérêts.

L'appréciation par la Direction des principaux risques de la Banque est comme suit:

A) RISQUE DE LIQUIDITÉS

La gestion du risque de liquidités permet de dégager régulièrement les excédents à placer dans les instruments financiers disponibles.

Le service de la Trésorerie de la Banque assure une gestion prudente quotidienne de ses besoins opérationnels en liquidités. Les dépôts à terme à échoir ainsi que les besoins du Département de Crédit pour des décaissements éventuels sont pris en compte dans les paramètres de calcul des excédents disponibles pour placements.

La BUH respecte les réserves obligatoires exigées par la circulaire 111 aux 30 septembre 2024 au regard des normes prudentielles de la BRH.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

A) RISQUE DE LIQUIDITÉS (SUITE)

Les dates d'échéance des passifs financiers de la Banque étaient comme suit aux 30 septembre:

30 septembre 2024

(En milliers de gourdes)	Courants	1-3 mois	4 mois-1 an	Plus d'un an	Total
Dépôts: (note 17)					
Dépôts à vue	G 17,012,313	-	-	-	17,012,313
Dépôts d'épargne	8,449,730	-	-	-	8,449,730
Dépôts à terme	-	<u>1,832,218</u>	<u>1,780,213</u>	<u>8,316,594</u>	<u>11,929,025</u>
Total dépôts	<u>25,462,043</u>	<u>1,832,218</u>	<u>1,780,213</u>	<u>8,316,594</u>	<u>37,391,068</u>
Emprunt institution financière (note 18)	400,000	-	-	-	400,000
Obligations locatives (note 12)	-	30,724	92,172	341,534	464,430
Autres éléments de passif, net des impôts, des taxes à payer et des impôts reportés (note 19)	2,629,916	35,300	149,745	-	2,814,961
Obligations subordonnées (note 20)	-	-	<u>251,811</u>	<u>755,435</u>	<u>1,007,246</u>
	<u>3,029,916</u>	<u>66,024</u>	<u>493,728</u>	<u>1,096,969</u>	<u>4,686,637</u>
TOTAL	G 28,491,959	1,898,242	2,273,941	9,413,563	42,077,705

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.
Notes aux états financiers consolidés

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

A) RISQUE DE LIQUIDITÉ (SUITE)

30 septembre 2023

(En milliers de gourdes)	Courants	1-3 mois	4 mois-1 an	Plus d'un an	Total
Dépôts: (note 17)					
Dépôts à vue	G 15,233,588	-	-	-	15,233,588
Dépôts d'épargne	10,317,835	-	-	-	10,317,835
Dépôts à terme	-	<u>2,247,446</u>	<u>8,393,960</u>	<u>1,096,144</u>	<u>11,737,550</u>
Total dépôts	<u>25,551,423</u>	<u>2,247,446</u>	<u>8,393,960</u>	<u>1,096,144</u>	<u>37,288,973</u>
Bons du Trésor, mis en pension, net (note 6)	-	3,835	-	-	3,835
Obligations locatives (note 12)	9,853	29,560	78,826	527,257	645,496
Autres éléments de passif, net des impôts, des taxes à payer et des impôts reportés (note 19)	2,033,073	31,526	408,130	-	2,472,729
Obligations subordonnées (note 20)	-	-	<u>365,931</u>	<u>1,007,246</u>	<u>1,373,177</u>
	<u>2,042,926</u>	<u>64,921</u>	<u>852,887</u>	<u>1,534,503</u>	<u>4,495,237</u>
TOTAL	G 27,594,349	2,312,367	9,246,847	2,630,647	41,784,210

B) RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit ou risque commercial est le risque de perte financière résultant de l'incapacité d'une contrepartie de s'acquitter partiellement ou entièrement de ses obligations financières ou contractuelles à l'endroit de la Banque. Les politiques monétaires adoptées par la Banque Centrale ainsi que la Réserve Fédérale aux États-Unis ou certains autres organismes internationaux dans les territoires où la Banque détient certains actifs, jumelés à la détérioration grandissante de la situation du pays ont une incidence sur les activités et les résultats et la situation financière de la Banque.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)**B) RISQUE DE CRÉDIT (SUITE)**

Ce risque concerne les actifs financiers suivants :

(En milliers de gourdes)		2024	2023
Liquidités: (note 5)			
Dépôts à la BRH et à la BNC	G	18,244,140	12,894,286
Dépôts à des banques étrangères		1,524,660	1,974,225
Effets en compensation		6,933	<u>936,347</u>
		<u>19,775,733</u>	<u>15,804,858</u>
Placements :			
Placements à l'étranger (note 7)		5,118,696	5,553,989
Placements locaux (note 8)		10,800	<u>10,800</u>
		<u>5,129,496</u>	<u>5,564,789</u>
Contrats de location-financement syndiqués, net (note 10)		<u>93,068</u>	<u>128,028</u>
Prêts, net (note 11)		<u>12,314,568</u>	<u>11,728,777</u>
Autres actifs:			
Comptes à recevoir – autres, net (note 16)		27,316	78,660
TOTAL DES ACTIFS FINANCIERS	G	37,340,181	33,305,112

i) Liquidités

La Banque considère le risque sur les liquidités comme faible. Ces liquidités sont maintenues dans des institutions financières importantes que la Banque considère comme solides. La viabilité financière de ces institutions est revue de manière périodique par la Direction. Aux 30 septembre 2024 et 2023, 92% et 82% de ces liquidités sont gardées à la Banque Centrale (BRH) et à la BNC.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**Notes aux états financiers consolidés****(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)****B) RISQUE DE CRÉDIT (SUITE)****ii) Placements**

Ce risque survient lorsqu'un titre de placement subit une baisse importante suite aux mauvais résultats, réels ou anticipés, de la société émettrice du titre.

La Banque considère comme modéré le risque sur les placements locaux. La Banque considère comme modéré le risque sur les placements à l'étranger qui représentent respectivement 99% des placements aux 30 septembre 2024 et 2023.

Jusqu'au 30 septembre 2023, les conditions économiques aux Etats-unis avaient occasionné une baisse importante sur le marché boursier. Cependant, cette tendance s'est inversée au début du premier trimestre 2024 durant lequel le marché boursier s'est ajusté et la valeur des placements a commencé à augmenter.

Les informations financières sur les institutions dans lesquelles se trouvent les placements sont revues périodiquement par la Direction de la Trésorerie et Change afin de déterminer leur viabilité (**notes 6, 7 et 8**).

iii) Crédit, incluant les contrats de location-financement syndiqués

Le crédit à la BUH est géré en amont par le département commercial qui gère les relations de crédit et en aval par le département d'engagement à travers trois segments spécifiques dont l'**Analyse de Crédit** qui examine les requêtes de tout type de crédit (commercial, à la consommation et immobilier) et les présentent au pré-comité pour discussion et au Comité de Crédit pour décision finale, à l'**Administration de Crédit** qui surveille la conformité des crédits en cours et aux **Opérations de Crédit** qui s'assurent de l'exécution des opérations diverses liées aux crédits accordés et sans oublier le support de la Direction de gestion des Risques pour le respect des normes prudentielles.

Le Comité de Crédit est composé du Président, du Directeur Général, de trois membres du Conseil d'Administration, du Directeur Exécutif du Conseil, du Directeur Exécutif des Risques, du Directeur Exécutif des Engagements, du Directeur Exécutif Commercial, des Responsables des différentes structures de crédit incluant le Responsable de l'Administration de Crédit. La mission de ce comité consiste à approuver les requêtes de crédits et toute intervention les concernant après approbation en fonction des délégations de pouvoir qui lui sont conférés. Elle consiste aussi à proposer des actions visant à améliorer la gestion du crédit par le staff opérationnel faisant partie du comité.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**Notes aux états financiers consolidés****(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)****B) RISQUE DE CRÉDIT (SUITE)****iii) Crédit, incluant les contrats de location-financement syndiqués (suite)**

Les dossiers de crédit sont présentés par les analystes de crédit en collaboration avec les officiers commerciaux au besoin.

La Banque maintient aussi un suivi rigoureux de son portefeuille de prêts par différents mécanismes de contrôle mis en place au niveau des diverses structures de crédit sous la supervision directe des responsables de ces divers départements. D'autres mécanismes et procédures de contrôle et de suivi sont appliqués dans le cadre du respect des dispositions réglementaires de la BRH pour l'établissement des provisions pour pertes de crédit attendues sur prêts (Circulaire 87) et la concentration des risques de crédit (Circulaire 83-4).

La conjoncture politico-économique en Haïti a eu des conséquences graves sur le portefeuille de la Banque. La Banque a procédé à des datations importantes en 2023, en compensation des montants dus.

La Banque a financé conjointement avec une société apparentée, certains contrats de location-financement. Les risques et la rémunération sur ces contrats sont partagés en fonction des accords contractuels individuels. Cette société est responsable de la gestion de ces financements et perçoit des commissions variant entre 1% et 2%. Ces contrats sont présentés séparément au bilan.

Tel que mentionné à la **note 3b**, les sanctions prises à l'encontre de certains agents politiques et économiques en Haïti ont également porté la Banque à prendre des mesures conservatoires concernant les transactions avec ces partis.

iv) Autres actifs

La Banque considère le risque de non-paiement sur les autres actifs financiers comme suit :

- Un risque faible sur les comptes à recevoir MoneyGram et sous – agents qui représentent des opérations de transferts qui sont réglées dans de courts délais.
- Un risque faible sur les avances et impôts à recevoir des filiales
- Un risque modéré sur les comptes à recevoir clients et autres.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(4) **GESTION DES RISQUES (SUITE)**B) **RISQUE DE CRÉDIT (SUITE)**

La répartition par secteur géographique, sur la base de localisation du risque ultime, des actifs financiers de la Banque est comme suit :

(En milliers de gourdes)		2024	2023
Liquidités			
Haïti	G	18,251,073	13,830,633
États-Unis		<u>1,524,660</u>	<u>1,974,225</u>
		<u>19,775,733</u>	<u>15,804,858</u>
Placements			
Haïti	G	10,800	10,800
États-Unis		<u>5,118,696</u>	<u>5,553,989</u>
		<u>5,129,496</u>	<u>5,564,789</u>
Contrats de location-financement syndiqués			
Haïti	G	<u>93,068</u>	<u>128,028</u>
Prêts, net			
Haïti	G	<u>12,314,568</u>	<u>11,728,777</u>
Autres actifs			
Haïti	G	27,316	78,660
Total des actifs financiers	G	37,340,181	33,305,112

C) **RISQUE DE MARCHÉ**

Le risque de marché concerne les changements de prix sur le marché et inclut principalement le risque de change et le risque de taux d'intérêts. L'objectif de la Banque est de gérer ces risques dans des paramètres acceptables qui lui permettent d'être rentable et de maximiser son retour sur investissement tout en préservant l'avoir des déposants.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

C) RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)

i) Risque de change

Ce risque survient lorsqu'il y a non-appariement entre le volume d'actif détenu en devises et le volume du passif libellé dans la même devise suite à la variation du cours de cette devise.

Pour gérer ce risque, la BUH observe la stratégie de garder de faibles positions de change. Le volume de devises achetées, en fonction des demandes de la clientèle et de ses besoins internes, est généralement écoulé dans la même journée. Tout surplus de la journée est automatiquement acheté par la BRH conformément à la circulaire 81-6.

La Circulaire 81-6 de la Banque Centrale sur le risque de change qui stipule que la position en devises étrangères, en valeur absolue, ne doit pas dépasser 0.5% des fonds propres comptables sur une base quotidienne, limite le gain ou la perte que la Banque pourrait encourir sur sa position en devises étrangères.

Les positions nettes de la Banque, dans les différentes monnaies, étaient comme suit aux 30 septembre:

30 septembre 2024

(En milliers de gourdes)		Gourdes	Dollars US	Total
Liquidités	G	6,310,434	15,322,980	21,633,414
Placements		10,800	5,118,696	5,129,496
Contrats de location-financement syndiqués, net		37,623	55,445	93,068
Prêts, net		3,949,008	8,365,560	12,314,568
Autres actifs		802	26,514	27,316
Total des actifs financiers	G	10,308,667	28,889,195	39,197,862
Dépôts	G	10,995,138	26,395,930	37,391,068
Emprunt institution financière		400,000	-	400,000
Obligations subordonnées		1,007,246	-	1,007,246
Obligations locatives		-	464,430	464,430
Autres passifs, net des impôts, des taxes à payer et des impôts reportés		1,518,684	1,296,277	2,814,961
Total des passifs financiers	G	13,921,068	28,156,637	42,077,705
Actifs (passifs), net	G	(3,612,401)	732,558	(2,879,843)

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

C) RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)

i) Risque de change (suite)

30 septembre 2023

(En milliers de gourdes)		Gourdes	Dollars US	Total
Liquidités	G	5,980,774	15,230,780	21,211,554
Placements		10,800	5,553,989	5,564,789
Contrats de location-financement syndiqués, net		43,191	84,837	128,028
Prêts, net		5,571,144	6,157,633	11,728,777
Autres actifs		9,811	68,849	78,660
Total des actifs financiers	G	11,615,720	27,096,088	38,711,808
Dépôts	G	12,235,100	25,053,873	37,288,973
Bons du Trésor mis en pension, net		3,835	-	3,835
Obligations subordonnées		1,259,058	114,119	1,373,177
Obligations locatives		-	645,496	645,496
Autres passifs, net des impôts, des taxes à payer et des impôts reportés		1,457,238	1,015,491	2,472,729
Total des passifs financiers	G	14,955,231	26,828,979	41,784,210
Actifs (passifs), net	G	(3,339,511)	267,109	(3,072,402)

Les positions de change de la Banque en devises étrangères aux 30 septembre 2024 et 2023, totalisaient respectivement G. 732,558 équivalent à US\$ 5.6 million et G 267,109 million équivalent à US\$ 2.4 million. Aux 30 septembre 2024 et 2023, pour chaque mouvement d'une gourde par rapport au dollar US, la position de change en dollars US convertie résulterait en un gain ou une perte de change d'environ G 1.7 et G 2.4 million.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

C) RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)

i) Risque de change (suite)

Les taux de change du dollar par rapport à la gourde étaient comme suit :

	2024	2023
<u>Aux 30 septembre</u>		
Dollar US	131.4767	134.2581
<u>Taux moyens de l'exercice</u>		
Dollar US	131.0000	141.0000

ii) Risque de taux d'intérêts

La gestion de ce risque permet à la Banque de dégager des marges nettes d'intérêts positives par un appariement rationnel des actifs et passifs porteurs d'intérêts en fonction des fluctuations du marché.

La gestion de la Trésorerie est assurée par le Comité d'ALCO.

La Banque exerce un suivi rigoureux des groupes de portefeuilles distincts :

- Les prêts et les dépôts provenant de la clientèle de la Banque
- Les bons du Trésor et les placements locaux et étrangers
- Les emprunts – banques locales
- Les obligations subordonnées.

Les positions de ces portefeuilles sont revues régulièrement par la Direction qui établit le positionnement de la Banque en regard des mouvements anticipés des taux d'intérêts et recommande la couverture de tout risque de taux non désiré ou imprévu.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

C) RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)

ii) Risque de taux d'intérêts (suite)

En fin d'exercice, le profil de taux d'intérêts sur les principaux instruments financiers était comme suit :

(En milliers de gourdes)	%	2024	%	2023
Taux d'intérêts fixes:				
Actifs financiers	3%	G 531,371	7%	1,287,770
Passifs financiers	62%	(13,800,701)	63%	(14,361,172)
Net		(13,269,330)		(13,073,402)
Taux d'intérêts variables:				
Actifs financiers	97%	17,823,046	93%	17,986,147
Passifs financiers	38%	(8,449,730)	37%	(8,506,332)
Net		9,373,316		9,479,815
Total-actifs financiers porteurs d'intérêts	100%	18,354,417	100%	19,273,917
Total-passifs financiers porteurs d'intérêts	100%	(22,250,431)	100%	(22,867,504)
		G (3,896,014)		(3,593,587)

La Banque est exposée au risque de taux d'intérêts à cause du non-appariement entre le volume des actifs et des passifs financiers à taux fixe, accompagné d'une asymétrie des échéances.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**Notes aux états financiers consolidés****(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)****D) CAPITAUX PROPRES**

Les capitaux propres sont définis comme le capital libéré et le surplus d'apport, les réserves établies et les profits accumulés non distribués. Dans le cadre de ses politiques et de ses stratégies, la Banque évalue périodiquement le retour sur capital et est soucieuse de garantir à ses actionnaires un niveau de dividendes satisfaisant qui n'affecte pas la capacité de la Banque d'assurer son développement futur.

Les fonds propres réglementaires consistent essentiellement en :

- des fonds propres de base de Catégorie 1 (Catégories 1A et 1B) nonobstant la réserve sur biens immobiliers hors exploitation.
- des fonds propres complémentaires (Catégorie 2) composés d'instruments financiers à durée initiale de 5 ans au minimum avec réduction progressive de pourcentage de prise en compte sur les cinq dernières années incluant les primes d'émission de ces instruments ; de la réserve générale pour pertes sur prêts ; des provisions pour pertes de crédit attendues sur les prêts et autres actifs conformément à IFRS 9.

La suffisance du capital des banques haïtiennes est réglementée suivant les exigences de la Banque Centrale (circulaire amendée 88-1) en matière de fonds propres. Tout établissement doit respecter les deux normes suivantes en matière de fonds propres réglementaires:

- **Ratio de levier (actif/fonds propres)** - Un multiple maximum de 20 fois entre l'ensemble des éléments d'actif et de certains éléments hors bilan d'une part, et les fonds propres réglementaires, d'autre part.
- **Ratio de couverture des actifs à risque (fonds propres/actifs à risque)** - Un rapport minimum de 12% entre les fonds propres réglementaires d'une part, et l'ensemble des éléments d'actif et de hors bilan pondérés en fonction, du risque de crédit, du risque opérationnel et du risque de marché, d'autre part.

En sus de l'exigence minimale de 12% fixée ci-dessus, les institutions financières doivent constituer en permanence, sur base individuelle et sur base consolidée, un coussin additionnel de fonds propres fixé à 2.5% des risques pondérés et qui doit être composé entièrement d'éléments de fonds propres de base (Catégorie 1A).

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

D) CAPITAUX PROPRES (SUITE)

Le non-respect de cette exigence ne constitue pas une infraction susceptible de mesures disciplinaires mais requiert de constituer ou de reconstituer ce coussin lorsque le niveau n'est pas respecté en limitant la distribution des bénéfices selon un pourcentage variable en fonction de l'importance de l'insuffisance.

Les institutions financières sont tenues de respecter ainsi les exigences globales de fonds propres comme suit :

- Fonds propres de base de catégorie 1A : ratio minimum de 9.25% des risques pondérés
- Fonds propres de base de catégorie 1 : ratio minimum de 11.50% des risques pondérés
- Total des fonds propres : ratio minimum de 14.5% des risques pondérés.

Les deux exemptions détenues antérieurement, quant à la concentration de risque de crédit par rapport aux fonds propres et de dépassement de limite sectorielle, sont devenus caduques en 2023 suite à la réalisation de datations en règlement de ces encours.

Aux 30 septembre, ces ratios étaient comme suit :

	2024	2023
Ratios requis :		
Ratio maximum actif/Fonds propres (maximum 20 fois)	14.29 fois	12.70 fois
Ratio minimum des fonds propres de base de Catégorie 1 A (9.25%)	12.49%	13.07%
Ratio minimum de fonds propres Catégorie 1 (11.5%)	12.49%	13.07%
Ratio minimum total des fonds propres (14.5%)	16.05%	18.96%

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(5) LIQUIDITÉS

Aux 30 septembre, les liquidités se présentent comme suit :

(En milliers de gourdes)		2024	2023
Encaisse	G	1,857,681	5,406,696
Dépôts à la BRH et à la BNC		18,244,140	12,894,286
Dépôts dans des banques étrangères porteurs d'intérêts		1,524,660	1,974,225
Effets en compensation		6,933	936,347
TOTAL LIQUIDITÉS	G	21,633,414	21,211,554

L'encaisse et les dépôts à la Banque de la République d'Haïti (BRH) et à la Banque Nationale de Crédit (BNC) entrent dans le calcul de la couverture des réserves obligatoires devant être maintenues par la Banque sur l'ensemble du passif en accord avec les dispositions prévues à cet effet dans les circulaires de la BRH. Ces dépôts ne portent pas d'intérêts.

Les dépôts dans des banques étrangères portent en moyenne des taux d'intérêts de 2.25% et 1.00% aux 30 septembre 2024 et 2023 respectivement.

La répartition des liquidités en gourdes et en devises est comme suit:

(En milliers de gourdes)		2024	2023
Liquidités en gourdes	G	6,310,434	5,980,774
Liquidités en dollars		15,322,980	15,230,780
	G	21,633,414	21,211,554

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(6) BONS DU TRÉSOR, NET

Aux 30 septembre, les bons du Trésor sont comme suit :

(En milliers de gourdes)		2024	2023
Bons du Trésor	G	-	250,000
Échéance		-	<i>Novembre 2023</i>
Taux d'intérêts		-	<i>11.75%</i>
Intérêts non gagnés		-	(3,835)
Bons du Trésor, net	G	-	246,165
Bons mis en pension	G	-	(250,000)
Échéance		-	<i>Septembre 2023</i>
Taux d'intérêts		-	<i>14.00%</i>
Bons mis en pension, net	G	-	(250,000)
TOTAL BONS DU TRÉSOR, NET	G	-	(3,835)

(7) PLACEMENTS À L'ÉTRANGER, NET

Aux 30 septembre, les placements à l'étranger en dollars US sont ainsi constitués :

(En milliers de gourdes)		2024	2023
Placements au coût amorti	G	4,593,379	4,997,874
Intérêts à recevoir		36,915	38,975
Provision pour pertes de crédit attendues		(11,166)	(10,605)
Placements au coût amorti, net (i)		4,619,128	<u>5,026,244</u>
Placements à la juste valeur par le biais du résultat net (ii)		223,068	268,851
Placements à la juste valeur par le biais du résultat global (iii)		276,500	258,894
TOTAL - PLACEMENTS À L'ÉTRANGER, NET	G	5,118,696	5,553,989

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(7) PLACEMENTS À L'ÉTRANGER, NET (SUITE)

i) Les placements à l'étranger au coût amorti, net et gardés à échéance, sont comme suit :

(En milliers de gourdes)		2024	2023
<i>Obligations du Gouvernement des États-Unis:</i>			
Coût amorti	G	996,005	1,177,090
Juste valeur		985,788	1,104,706
Moins – valeur		(10,217)	(72,384)
<i>Durée moyenne d'échéance</i>		<i>1 mois à 10 ans</i>	<i>18 mois à 10 ans</i>
<i>Autres obligations de sociétés privées et financières:</i>			
Coût amorti	G	3,110,472	3,287,260
Juste valeur		3,040,914	2,938,698
Moins – valeur		(69,558)	(348,562)
<i>Durée moyenne d'échéance</i>		<i>2 mois à 60 ans</i>	<i>2 mois à 44 ans</i>
<i>Obligations de sociétés financières nanties par des hypothèques:</i>			
Coût amorti	G	322,810	374,021
Juste valeur		317,380	347,340
Moins – valeur		(5,430)	(26,681)
<i>Durée moyenne d'échéance</i>		<i>11 mois à 33 ans</i>	<i>2 ans à 34 ans</i>
<i>Dépôts à terme: (a)</i>			
Coût amorti	G	164,092	159,503
Juste valeur		164,092	159,503
<i>Durée moyenne d'échéance</i>		<i>1 mois</i>	<i>1 mois</i>
TOTAL-PLACEMENTS AU COÛT AMORTI	G	4,593,379	4,997,874
Moins-valeur non comptabilisée sur placements gardés à échéance		(85,205)	(447,627)
JUSTE VALEUR TOTALE DES PLACEMENTS	G	4,508,174	4,550,247

(a) La juste valeur des dépôts à terme est égale au coût d'acquisition étant donné que le taux d'intérêt contractuel est assimilable au taux du marché. Ce dépôt est bloqué en garantie pour la compensation des activités de cartes de crédit de BUH Master Card.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(7) PLACEMENTS À L'ÉTRANGER, NET (SUITE)

La provision pour pertes de crédit attendues sur les placements au coût amorti a ainsi évolué :

(En milliers de gourdes)	Phase I	
	Actifs non dépréciés	
	2024	2023
Solde au début de l'exercice	G (10,605)	(11,549)
(Dotation) récupération aux pertes de crédit de l'exercice (note 22)	(781)	2,568
Effet de change	220	(1,624)
Solde à la fin de l'exercice	G (11,166)	(10,605)

ii) Les placements gardés à la juste valeur le biais du résultat net, sont comme suit:

(En milliers de gourdes)	2024	2023
<i>Autres obligations de sociétés privées et financières:</i>		
Juste valeur	G 170,478	215,148
<i>Durée moyenne d'échéance</i>	<i>4 mois à 3 ans</i>	<i>8 mois à 4 ans</i>
<i>Actions dans une société étrangère LLC</i>		
8 actions de classe A	52,590	53,703
TOTAL-PLACEMENTS À LA JUSTE VALEUR PAR LE BIAIS DU RÉSULTAT NET	G 223,068	268,851

(iii) Les placements à la juste valeur par le biais du résultat global sont composés uniquement d'instruments de capitaux propres et totalisent respectivement G 276,500 et G 258,894 aux 30 septembre 2024 et 2023. Les changements de juste valeur sur ces placements sont enregistrés comme un élément du résultat global. La plus (moins) - value non réalisée sur ces placements totalise G 41,927 et (G 15,087) et l'effet de change y relatif totalise (G 166) et G 722 pour les exercices terminés les 30 septembre 2024 et 2023 et sont reflétés à l'état non consolidé du résultat global et à la note d'impôts sur le revenu (note 25).

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(7) PLACEMENTS À L'ÉTRANGER, NET (SUITE)

Aux 30 septembre, les taux moyens sur les placements à l'étranger sont comme suit :

	2024	2023
Obligations du Gouvernement des États-Unis	0.25% à 4.50%	0.25% à 4.00%
Obligations de sociétés financières nanties par des hypothèques	0.33% à 5.50%	0.33% à 5.50%
Autres obligations de sociétés privées et financières	0.75% à 10.75%	0.75% à 10.75%
Dépôts à terme	4.79%	4.95%

(8) PLACEMENTS LOCAUX

Aux 30 septembre, les placements locaux sont composés d'instruments de capitaux propres gardés à la juste valeur par le biais du résultat net et sont comme suit:

(En milliers de gourdes)		2024	2023
SOFIHDES			
720 actions volantes de classe A	G	10,800	10,800

(9) TITRES DE PARTICIPATION – ENTREPRISE ASSOCIÉE

Les titres de participation dans l'entreprise associée SOFIN S.A. avec le nom commercial Ayiti Leasing sont comme suit :

(En milliers de gourdes)		2024	2023
SOFIN S.A. (40%) - Entreprise associée			
Valeur d'acquisition de la participation 10,400 actions	G	140,905	140,905
Quote-part des bénéfices non répartis et des réserves		(44,967)	(41,860)
TOTAL TITRES DE PARTICIPATION – ENTREPRISE ASSOCIÉE	G	95,938	99,045

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(9) TITRES DE PARTICIPATION – ENTREPRISE ASSOCIÉE (SUITE)

La quote-part dans l'entreprise associée SOFIN S.A. pour les exercices terminés les 30 septembre 2024 et 2023 est comme suit :

(En milliers de gourdes)		2024	2023
ENTREPRISE ASSOCIÉE			
SOFIN S.A. :			
Quote part	G	(5,836)	(19,225)
Quote part - ajustement - 2023		<u>2,729</u>	<u>-</u>
Quote part nette de l'exercice	G	(3,107)	(19,225)

L'effet de l'impôt sur les résultats de l'entreprise associée, au taux effectif applicable aux dividendes, est de G (621) mille et de G (3,845) mille pour les exercices terminés les 30 septembre 2024 et 2023 respectivement (**note 25**).

Les informations financières de cette entreprise associée sont comme suit :

(En milliers de gourdes)		2024	2023
SOFIN S.A.			
Total actif	G	<u>637,818</u>	<u>808,804</u>
Total passif	G	<u>447,205</u>	<u>610,426</u>
Actif net	G	<u>190,613</u>	<u>198,378</u>
Résultat net de l'exercice	G	<u>(14,589)</u>	<u>(48,064)</u>

(10) CONTRATS DE LOCATION – FINANCEMENTS SYNDIQUÉS, NET

Les contrats de location-financement syndiqués sont comme suit :

(En milliers de gourdes)		2024	2023
Contrats de location - financements syndiqués, net (a)	G	97,677	132,090
Mensualités échues non encore versées		(4,609)	(4,062)
TOTAL CONTRATS DE LOCATION - FINANCEMENT SYNDIQUÉS, NET	G	93,068	128,028

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(10) **CONTRATS DE LOCATION – FINANCEMENTS SYNDIQUÉS, NET (SUITE)**

a) Les contrats de location-financement syndiqués sont comme suit :

(En milliers de gourdes/dollars)	2024			2023		
	Montant brut	Intérêts différés	Montant net	Montant brut	Intérêts différés	Montant net
Contrats de location-financement- automobiles						
En dollars US	\$ 184	(27)	157	242	(47)	195
Équivalent en gourdes	24,203	(3,609)	20,594	32,520	(6,295)	26,225
En gourdes	G 19,316	(1,017)	18,299	59,498	(6,078)	53,420
	G 43,519	(4,626)	38,893	92,018	(12,373)	79,645
Contrats de location-financement - équipements						
En dollars US	\$ 565	(76)	489	635	(105)	530
Équivalent en gourdes	G 74,330	(9,976)	64,354	85,285	(14,137)	71,148
En gourdes	-	-	-	4,652	(135)	4,517
	G 74,330	(9,976)	64,354	89,937	(14,272)	75,665
Total contrats de location, net	G 117,849	(14,602)	103,247	181,955	(26,645)	155,310
Provision pour pertes de crédit attendues			(10,179)			(27,282)
CONTRATS DE LOCATION, NET	G		93,068			128,028
Taux d'intérêts moyen HTG			15%			15%
Taux d'intérêts moyen US\$			12%			13%

La provision pour pertes de crédit attendues sur les contrats de location-financement syndiqués a enregistré les mouvements suivants :

(En milliers de gourdes)	2024	2023
Solde au début de l'exercice	G (27,282)	(40,442)
Dotation de l'exercice (note 22)	16,843	(9,589)
Radiations de l'exercice	-	24,832
Incidence de change	260	(2,083)
Solde à la fin de l'exercice	G (10,179)	(27,282)

Aux 30 septembre 2024 et 2023, les créances clients dans les livres de SOFIN comprennent des loyers à recevoir par versements sur des contrats syndiqués. La portion de ces loyers qui appartient à la BUH est de G 15.2 millions et G 3.1 millions.

Aux 30 septembre 2024 et 2023, un des prêts en syndication était non productif.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(11) PRÊTS, NET

Aux 30 septembre, les prêts se présentent comme suit :

(En milliers de gourdes)		2024	2023
Avances en comptes courants	G	4,803,052	5,431,050
Prêts commerciaux et industriels		3,271,018	2,375,609
Prêts hypothécaires		1,502,346	807,160
Prêts restructurés		633,494	206,257
Prêts avec moratoires		426,500	766,035
Prêts-cartes de crédit		383,870	442,898
Prêts à des institutions financières		179,025	237,555
Prêts à la consommation		124,187	203,660
Prêts aux petites et moyennes entreprises		114,316	108,562
Prêts aux employés		23,413	<u>52,813</u>
		<u>11,461,221</u>	<u>10,631,599</u>
<i>Prêts financés par la BRH :</i>			
Ma Maison - (a)		919,765	995,076
Ma Maison - secteur enseignement (b)		-	8,442
Projet immobilier (c)		<u>125,696</u>	<u>156,224</u>
		1,045,461	1,159,742
TOTAL PRÊTS COURANTS		12,506,682	11,791,341
Prêts non productifs		34,489	202,619
TOTAL PRÊTS		12,541,171	11,993,960
Intérêts recevoir		52,502	72,127
TOTAL PRÊTS ET INTÉRÊTS À RECEVOIR		12,593,673	12,066,087
Provision pour pertes de crédit attendues		(279,105)	(337,310)
TOTAL PRÊTS, NET	G	12,314,568	11,728,777

Aux 30 septembre, la répartition des prêts en gourdes et en dollars US se présente comme suit :

(En milliers de gourdes)		2024	2023
Prêts en dollars US	G	8,365,560	6,157,633
Prêts en gourdes		<u>3,949,008</u>	<u>5,571,144</u>
	G	12,314,568	11,728,777

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**Notes aux états financiers consolidés****(11) PRÊTS, NET (SUITE)**

- (a) Le portefeuille Ma Maison est un produit relatif au financement de prêts hypothécaires visant la classe moyenne pour la construction ou la réhabilitation d'immeubles résidentiels. Dans un accord signé le 16 décembre 2013, la Banque de la République d'Haïti (BRH) s'est engagée à appuyer financièrement la BUH à travers ce programme visant à octroyer des prêts au logement en gourdes à sa clientèle de particuliers pour une durée ne dépassant pas 30 ans. Le taux d'intérêts sur ces prêts ne pourra pas dépasser 10% et ne peut être révisé qu'après 10 ans d'un commun accord entre les partis.

Au cas où la BUH aurait épuisé ses réserves excédentaires, la BRH s'engage à lui avancer des fonds sur une période de 20 ans à un taux qui garantit le maintien de la marge sur le portefeuille. La BRH accorde également une dérogation pour dépassement de la limite sectorielle de 50% relative à la non-constitution de réserves obligatoires sur les ressources en gourdes captées et utilisées pour octroyer les prêts au logement. L'accord ne garantit pas les risques de crédit ou de contrepartie.

Aux 30 septembre 2024 et 2023, les prêts Ma Maison comprenaient des prêts apparentés de G 36.6 millions et G 38.8 millions respectivement et des prêts aux employés pour des montants respectifs de G 54.8 millions et G 58.9 millions.

- (b) Dans le cadre d'un accord avec la BRH, la BUH finance une université locale au taux de 8% sur une durée de 10 ans. Ce prêt a été remboursé au cours de l'exercice 2024.
- (c) Dans le cadre d'un accord avec la BRH, la BUH finance un projet de copropriétés situées à Puits Blain (Programme de Promotion de Développement Immobilier) pour une durée de 10 ans à un taux d'intérêts de 6%.

Les emprunts relatifs à ces prêts liés aux programmes spéciaux financés par la BRH ont été convertis en 2023 en obligations subordonnées (**note 20**).

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(11) PRÊTS, NET (SUITE)

Aux 30 septembre, l'âge des prêts était comme suit :

30 septembre 2024

(En milliers de gourdes)		Courants	1-30 jours	31-60 jours	61-89 jours	Total
<u>Prêts courants</u>						
Avances en comptes courants	G	4,803,052	-	-	-	4,803,052
Prêts Ma Maison		706,035	133,869	62,762	17,099	919,765
Prêts – cartes de crédit		363,622	10,728	9,520	-	383,870
Prêts avec moratoires		426,500	-	-	-	426,500
Prêts à des institutions financières		175,169	3,856	-	-	179,025
Projet immobilier - BRH		125,696	-	-	-	125,696
Autres catégories de prêts		<u>4,991,997</u>	<u>246,485</u>	<u>97,059</u>	<u>33,233</u>	<u>5,668,774</u>
	G	11,592,071	394,938	169,341	350,332	12,506,682
%		93%	3%	1%	3%	100%

(En milliers de gourdes)		90- 180 jours	181-360 jours	Plus de 360 jours	Total
<u>Prêts non productifs</u>					
Prêts - cartes de crédit	G	16,057	1,373	-	17,430
Autres catégories de prêts		<u>11,742</u>	<u>5,317</u>	-	<u>17,059</u>
	G	27,799	6,690	-	34,489
%		81%	19%		100%

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(11) PRÊTS, NET (SUITE)30 septembre 2023

(En milliers de gourdes)	Courants	1-30 jours	31-60 jours	61-89 jours	Total
Prêts courants					
Avances en comptes courants	G 5,002,447	428,603	-	-	5,431,050
Prêts Ma Maison	737,042	142,479	49,666	65,889	995,076
Prêts – cartes de crédit	391,251	34,237	17,410	-	442,898
Prêts – BRH secteur enseignement	-	-	-	8,442	8,442
Prêts à des institutions financières	237,555	-	-	-	237,555
Prêts avec moratoires	262,355	503,680	-	-	766,035
Projet immobilier - BRH	156,224	-	-	-	156,224
Autres catégories de prêts	<u>3,453,096</u>	<u>167,759</u>	<u>10,100</u>	<u>123,106</u>	<u>3,754,061</u>
	G 10,239,970	1,276,758	77,176	197,437	11,791,341
%	87%	10%	1%	2%	100%

(En milliers de gourdes)	90-180 jours	181-360 jours	Plus de 360 jours	Total
Prêts non productifs				
Avances en comptes courants	G 1,233	-	-	1,233
Prêts - cartes de crédit	22,362	11,614	-	33,976
Autres catégories de prêts	<u>121,019</u>	<u>12,867</u>	<u>33,524</u>	<u>167,410</u>
	G 144,614	24,481	33,524	202,619
%	71%	12%	17%	100%

Aux 30 septembre, les prêts étaient couverts par les garanties suivantes :

30 septembre 2024

(En milliers de gourdes)	Garanties hypothécaires	Nantissements en espèces (note 17)	Total
Prêts courants	G 4,866,851	3,763,964	8,630,815
Prêts non productifs	-	-	-
	G 4,866,851	3,763,964	8,630,815

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(11) PRÊTS, NET (SUITE)**30 septembre 2023**

(En milliers de gourdes)		Garanties hypothécaires	Nantissements en espèces (note 17)	Total
Prêts courants	G	6,209,770	3,255,987	9,465,757
Prêts non productifs		<u>241,935</u>	<u>600</u>	<u>242,535</u>
	G	6,451,705	3,256,587	9,708,292

Les taux de rendement moyens sur les principales catégories de prêts, se présentent comme suit:

	2024	2023
Prêts commerciaux et industriels		
Dollars US	8%	18%
Gourdes (incluant les prêts financés par la BRH)	16%	11%
Petites et moyennes entreprises		
Prêts Ma Maison - gourdes	10%	10%
Avances en comptes courants		
Dollars US	9%	10%
Gourdes (incluant les prêts financés par BRH)	15%	17%
Prêts – cartes de crédit – gourdes	39%	34%
Prêts à la consommation		
Dollars US	8%	13%
Gourdes	14%	15%
Prêts aux employés		
Gourdes	8%	8%

Aux 30 septembre 2024 et 2023, les prêts aux Membres du Conseil d'Administration et à leurs sociétés apparentées totalisent G 1.9 milliard et G 2.2 milliards; ils sont classés courants et portent des taux d'intérêts de 8% à 17% en 2024 et 2023, pour les prêts en gourdes, et de 5.5% à 10.5% en 2024 et de 5.5% à 15.0% en 2023, pour les prêts en dollars.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(11) PRÊTS, NET (SUITE)

- (a) La provision pour pertes de crédit attendues sur prêts pour l'ensemble du portefeuille a évolué comme suit :

(En milliers de gourdes)		TOTAL 2024	TOTAL 2023
Solde au début de l'exercice	G	(337,310)	(977,029)
Dotation (récupération) aux pertes de crédit (note 22)		(23,119)	645,479
Effet de change		3,847	(60,643)
Radiations		77,477	54,883
Solde à la fin de l'exercice	G	(279,105)	(337,310)

Les variations par phase de l'ensemble du portefeuille ont évolué comme suit :

(En milliers de gourdes)		Prêts non dépréciés	Prêts dépréciés	Prêts à défaut	TOTAL
		Phase 1	Phase 2	Phase 3	
Solde net au 30 septembre 2022					
Prêts et intérêts à recevoir	G	10,250,076	2,894,438	2,932,507	16,077,021
Provision		(74,881)	(61,504)	(840,644)	(977,029)
Total net	G	10,175,195	2,832,934	2,091,863	15,099,992
Variations de l'exercice 2022-2023					
Prêts et intérêts à recevoir		(1,537,748)	(553,868)	(1,919,318)	(4,010,934)
Provision		13,266	1,232	625,221	639,719
Variation nette	G	(1,524,482)	(552,636)	(1,294,097)	(3,371,215)

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(11) PRÊTS, NET (SUITE)

	Prêts non dépréciés	Prêts dépréciés	Prêts à défaut	TOTAL
(En milliers de gourdes)	Phase 1	Phase 2	Phase 3	
Solde net au 30 septembre 2023				
Prêts et intérêts à recevoir	8,712,328	2,340,570	1,013,189	12,066,087
Provision	(61,615)	(60,272)	(215,423)	(337,310)
Total net	G 8,650,713	2,280,298	797,766	11,728,777
Variations de l'exercice 2023-2024				
Prêts et intérêts à recevoir	347,714	212,546	(32,674)	527,586
Provision	(2,582)	29,657	31,130	58,205
Variation nette	G 345,132	242,203	(1,544)	585,791
Solde net au 30 septembre 2024				
Prêts et intérêts à recevoir	9,060,042	2,553,116	980,515	12,593,673
Provision	(64,197)	(30,615)	(184,293)	(279,105)
Total net	G 8,995,845	2,522,501	796,222	12,314,568

Aux 30 septembre 2024 et 2023, les prêts à défaut incluent :

		2024	2023
Prêts et intérêts à recevoir non productifs	G	35,448	211,073
Autres prêts (1)		<u>945,067</u>	<u>802,116</u>
	G	980,515	1,013,189

(1) Certains autres prêts sont classifiés à la phase 3 bien qu'étant à jour parce que, selon l'appréciation de la Direction en fonction des critères précités à la **note 3b**, ils nécessitent des provisions plus importantes.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(11) PRÊTS, NET (SUITE)

b) La provision pour pertes de crédit attendues sur **les prêts cartes de crédit** a évolué comme suit :

(En milliers de gourdes)		TOTAL 2024	TOTAL 2023
Solde au début de l'exercice	G	(32,026)	(39,705)
Dotation aux pertes de crédit		(53,296)	(47,204)
Radiations		66,922	54,883
Solde à la fin de l'exercice	G	(18,400)	(32,026)

Les variations par phase de l'exercice sont comme suit :

(En milliers de gourdes)	Prêts non dépréciés		Prêts dépréciés		Prêts à défaut		TOTAL
	Phase 1		Phase 2		Phase 3		
Solde net au 30 septembre 2022							
Prêts et intérêts à recevoir	380,111		116,205		44,752		541,068
Provision	(4,715)		(1,743)		(33,247)		(39,705)
Total net	G 375,396		114,462		11,505		501,363
Variations de l'exercice 2022-2023							
Prêts et intérêts à recevoir	(2,871)		(50,719)		(5,542)		(59,132)
Provision	63		685		6,931		7,679
Variation nette	G (2,808)		(50,034)		1,389		(51,453)

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(11) PRÊTS, NET (SUITE)

		Prêts non dépréciés	Prêts dépréciés	Prêts à défaut	TOTAL
(En milliers de gourdes)		Phase 1	Phase 2	Phase 3	
Solde net au 30 septembre 2023					
Prêts et intérêts à recevoir	G	377,240	65,486	39,210	481,936
Provision		(4,652)	(1,058)	(26,316)	(32,026)
Total net	G	372,588	64,428	12,894	449,910
Variations de l'exercice 2023-2024					
Prêts et intérêts à recevoir		(32,075)	(24,114)	(19,296)	(75,485)
Provision		404	302	12,920	13,626
Variation nette	G	(31,671)	(23,812)	(6,376)	(61,859)
Solde net au 30 septembre 2024					
Prêts et intérêts à recevoir		345,165	41,372	19,914	406,451
Provision		(4,248)	(756)	(13,396)	(18,400)
Total net	G	340,917	40,616	6,518	388,051

Aux 30 septembre 2024 et 2023, les prêts à défaut incluent :

(En milliers de gourdes)		2024	2023
Prêts et intérêts à recevoir non productifs	G	17,430	33,976
Autres prêts (i)		<u>2,484</u>	<u>5,234</u>
	G	19,914	39,210

(i) Certains autres prêts sont classifiés à la phase 3 bien qu'étant à jour parce que, selon l'appréciation de la Direction en fonction des critères précités à la **note 3b**, ils nécessitent des provisions plus importantes.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(11) PRÊTS, NET (SUITE)

c) La provision pour pertes de crédit attendues sur **les autres prêts** a évolué comme suit :

(En milliers de gourdes)		TOTAL 2024	TOTAL 2023
Solde au début de l'exercice	G	(305,284)	(937,324)
Récupération (dotation) aux pertes de crédit		30,177	692,683
Effet de change		3,847	(60,643)
Radiations		10,555	-
Solde à la fin de l'exercice	G	(260,705)	(305,284)

Les variations par phase de l'exercice sont comme suit :

		Prêts non dépréciés	Prêts dépréciés	Prêts à défaut	TOTAL
(En milliers de gourdes)		Phase 1	Phase 2	Phase 3	
Solde net au 30 septembre 2022					
Prêts et intérêts à recevoir	G	9,869,965	2,778,233	2,887,755	15,535,953
Provision		(70,166)	(59,761)	(807,397)	(937,324)
Total net	G	9,799,799	2,718,472	2,080,358	14,598,629
Variations de l'exercice 2022-2023					
Prêts et intérêts à recevoir	G	(1,534,877)	(503,149)	(1,913,776)	(3,951,802)
Provision		13,203	547	618,290	632,040
Variation nette	G	(1,521,674)	(502,602)	(1,295,486)	(3,319,762)

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(11) PRÊTS, NET (SUITE)

30 septembre 2022

		Prêts non dépréciés	Prêts dépréciés	Prêts à défaut	TOTAL
(En milliers de gourdes)		Phase 1	Phase 2	Phase 3	
Solde net au 30 septembre 2023					
Prêts et intérêts à recevoir	G	8,335,088	2,275,084	973,979	11,584,151
Provision		(56,963)	(59,214)	(189,107)	(305,284)
Total net	G	8,278,125	2,215,870	784,872	11,278,867
Variations de l'exercice 2023-2024					
Prêts et intérêts à recevoir	G	379,789	236,660	(13,378)	603,071
Provision		(2,985)	29,355	18,209	44,579
Variation nette	G	376,804	266,015	4,831	647,650
Solde net au 30 septembre 2024					
Prêts et intérêts à recevoir	G	8,714,877	2,511,744	960,601	12,187,222
Provision	G	(59,948)	(29,859)	(170,898)	(260,705)
Total net		8,654,929	2,481,885	789,703	11,926,517

Aux 30 septembre 2024 et 2023, les prêts et intérêts à recevoir à défaut incluent :

(En milliers de gourdes)		2024	2023
Prêts et intérêts à recevoir non productifs	G	18,018	177,097
Autres prêts (i)		942,583	<u>796,882</u>
	G	960,601	973,979

- (i) Certains autres prêts sont classifiés à la phase 3 bien qu'étant à jour parce que, selon l'appréciation de la Direction en fonction des critères précités à la **note 3b**, ils nécessitent des provisions plus importantes.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(11) PRÊTS, NET (SUITE)

La provision pour pertes sur prêts requise selon la circulaire 87 soumise à la Banque Centrale totalisait respectivement G 472 millions et G 372 millions aux 30 septembre 2024 et 2023 respectivement. Cette provision est couverte par les postes d'états financiers consolidés suivants :

(En milliers de gourdes)		2024	2023
Montant bilan	G	279,105	337,310
Montant hors bilan (note 19 a)		140,577	54,950
Réserve générale pour perte sur prêts		<u>52,762</u>	-
	G	472,444	392,260

(12) ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION, NET ET OBLIGATIONS LOCATIVES

Les actifs concernent principalement les espaces loués par la Banque pour ses bureaux administratifs et son réseau de succursales.

Actifs au titre de droits d'utilisation

Les actifs au titre de droits d'utilisation ont ainsi évolué :

(En milliers de gourdes)		2024	2023
Solde au début de l'exercice	G	864,659	681,983
Ajouts de l'exercice		13,189	182,861
Ajustement (a)		(47,591)	(185)
Solde à la fin de l'exercice	G	830,257	864,659

Amortissement cumulé

(En milliers de gourdes)		2024	2023
Solde au début de l'exercice	G	(383,321)	(272,048)
Amortissement de l'exercice		(81,515)	(111,273)
Ajustement (a)		<u>6,346</u>	-----
Solde à la fin de l'exercice		(458,490)	(383,321)
Actifs au titre de droits d'utilisation, net	G	371,767	481,338

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(12) ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION, NET ET OBLIGATIONS LOCATIVES (SUITE)

Obligations locatives

Les obligations locatives en dollars US ont ainsi évolué :

(En milliers de gourdes)		2024	2023
Solde au début de l'exercice	G	645,496	500,220
Ajouts de l'exercice		13,189	182,861
Paiements de loyers		(133,314)	(142,948)
Effet de change		(12,535)	75,802
Intérêts sur obligations locatives		27,667	29,746
Ajustement (a)		(76,073)	(185)
SOLDE OBLIGATIONS LOCATIVES EN FIN D'EXERCICE	G	464,430	645,496
Moins portion à court terme		(122,896)	(118,239)
	G	341,534	527,257

Les paiements contractuels en dollars américains non actualisés à effectuer au titre des obligations locatives se présentent comme suit :

(En milliers de gourdes)		TOTAL
		<u>Contrats en dollars convertis</u>
Moins d'un an	G	127,274
Entre 1 an et 2 ans		119,969
Entre 2 et 5 ans		263,796
Plus de 5 ans		76,801
Total	G	587,840

- a) Cet ajustement provient d'un renversement de contrat vu que les améliorations locatives couvraient déjà le loyer ainsi que la revue à la baisse de contrats pour les succursales non fonctionnelles.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(12) ACTIFS AU TITRE DE DROITS D'UTILISATION, NET ET OBLIGATIONS LOCATIVES (SUITE)

Les obligations locatives liées à des partis apparentés totalisent G 106M et G 179M en 2024 et 2023 respectivement.

Les montants relatifs aux contrats de location selon **IFRS 16** comptabilisés à l'état consolidé du résultat net, au poste de frais de locaux, matériel et mobilier sont comme suit :

(En milliers de gourdes)		2024	2023
Intérêts sur obligations locatives	G	27,667	29,746
Amortissement de l'actif au titre de droits d'utilisation		<u>81,515</u>	<u>111,273</u>
Total	G	109,182	141,019

Les dépenses fiscales diffèrent des dépenses comptables comme suit :

(En milliers de gourdes)		2024	2023
Dépenses comptables	G	109,182	141,019
Dépenses fiscales		<u>133,314</u>	<u>150,833</u>
Écart		<u>24,132</u>	<u>9,814</u>
Impôts reportés (note 25)	G	7,239	2,944

(à suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(13) IMMOBILISATIONS, NET

Les immobilisations ont ainsi fluctué au cours de l'exercice :

Coût

		Solde au				Solde au
(En milliers de gourdes)		30/09/23	Acquisitions	Transferts (c)	Ajustements	30/09/24
Terrains	G	104,570	-	-	-	104,570
Immeubles		41,149	-	-	-	41,149
Véhicules		34,756	2,983	(25,932)	8,476	20,283
Equipements, matériel et mobilier		265,830	28,511	(65,189)	(982)	228,170
Équipements informatiques		26,120	393	(1,253)	237	25,497
Améliorations locatives		284,806	-	(40,712)	322	244,416
Investissements en cours (a)		<u>170,465</u>	<u>93,728</u>	<u>(50,677)</u>	<u>(31,222)</u>	<u>182,294</u>
	G	927,696	125,615	(183,763)	(23,169)	846,379

L'amortissement cumulé a ainsi évolué au cours de l'exercice :

Amortissement cumulé

		Solde au				Solde au
(En milliers de gourdes)		30/09/23	Amortissement	Transferts	Ajustements	30/09/24
Immeubles	G	14,636	1,997	-	-	16,633
Véhicules		25,150	6,254	(25,932)	-	5,472
Equipements, matériel et mobilier		171,524	37,739	(92,322)	2,389	119,330
Équipements informatiques		17,788	4,266	(9,092)	249	13,211
Améliorations locatives		<u>158,995</u>	<u>26,929</u>	<u>(40,713)</u>	<u>4,569</u>	<u>149,780</u>
	G	388,093	77,185	(168,059)	7,207	304,426
IMMOBILISATIONS NETTES	G	539,603		(15,704)	(30,376)	541,953

- (a) Les investissements en cours comprennent principalement des fonds engagés dans les projets informatiques et la rénovation du réseau de succursales.
- (b) Les ajustements de l'exercice comprennent une régularisation des immobilisations en cours qui auraient dû être amorties.
- (c) Une reclassification de G 15,704 à l'actif incorporel, net (**note 14**).

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(14) ACTIF INCORPOREL, NET

Aux 30 septembre, l'actif incorporel inclut l'achalandage et les logiciels informatiques comme suit :

(En milliers de gourdes)		2024	2023
Logiciels informatiques	G	108,440	107,033
Achalandage		3,068	3,068
TOTAL ACTIFS INCORPORELS, NET	G	111,508	110,101

Les logiciels informatiques ont évolué comme suit :

Coût

(En milliers de gourdes)		Solde au 30/09/23	Acquisitions	Transferts (b) (note 13)	Ajustements	Solde au 30/09/24
Logiciels informatiques	G	220,085	-	15,704	(107,852)	127,937
Investissements en cours (a)		40,491	12,563	-	-	53,054
TOTAL COÛT	G	260,576	12,563	15,704	(107,852)	180,991

Amortissement cumulé

(En milliers de gourdes)		Solde au 30/09/23	Amortissement	Transferts (b)	Ajustement	Solde au 30/09/24
Logiciels informatiques	G	153,543	22,387	-	(103,379)	72,551
ACTIF INCORPOREL NET	G	107,033	-	15,704	(4,473)	108,440

(a) Les investissements en cours représentent les coûts encourus par la filiale Sofitec pour mettre en place la plateforme informatique requise pour délivrer les services financiers et technologiques prévus. La plus grande partie de ce montant est liée à un contrat de \$US 483,600 avec une firme étrangère complètement payé à date.

(b) Les transferts de l'exercice comprennent une réclassification de G 15,704 des immobilisations, net (note 13).

L'achalandage provient de l'acquisition, en fin d'exercice 2023, de l'intégralité des 1,000 actions de AIM Capital de membres du Conseil de la Banque pour une valeur de US\$ 30,000 équivalant à G 3,531 pour un actif net de G 463, d'où un achalandage de G 3,068. Cette valeur de \$ 30,000 n'était pas encore versée au 30 septembre 2023 et est reflétée dans les autres éléments de passif (note 19). Ce montant a été payé en 2024.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(15) PLACEMENTS EN IMMOBILIER

Les placements en immobilier ont ainsi fluctué durant l'exercice :

(En milliers de gourdes)		2024	2023
Solde au début de l'exercice	G	4,466,651	496,336
Dations de l'exercice (a)		-	4,976,366
Débours de l'exercice		5,250	-
Moins-values de l'exercice (a)		-	(1,005,590)
Ajustement de l'exercice (b)		(36,154)	(461)
TOTAL PLACEMENTS EN IMMOBILIER	G	4,435,747	4,466,651

- (a) Au cours de l'exercice 2023, la Banque a procédé à la réalisation de dations pour deux de ses clients en compensation des montants dus et a effectué également certaines adjudications pour d'autres clients qui n'arrivaient pas à respecter leurs obligations. En raison des difficultés à évaluer les biens à cause de la situation socio-politique actuelle, la Banque a pris des provisions spécifiques sur chacun de ces biens en tenant compte de leurs localisations et de la situation sécuritaire dans leurs zones, d'où la moins-value de G 1,005,590 enregistrée à l'état consolidé du résultat net.

Deux dations ont des conditions particulières avec des droits de préemption non chiffrés lors de la vente des biens dont une dation d'un apparenté totalisant G 1.3 milliard (note 26).

Dans une lettre en date du 7 mars 2024, la Banque de la République d'Haïti (BRH) a autorisé la BUH à ne constituer, à partir des bénéfices non répartis, que la moins-value additionnelle en complément de la moins-value déjà constituée directement à l'état consolidé du résultat net sur la valeur estimée des biens reçus en dation de paiement au cours de l'exercice 2022-2023.

Dans une lettre en date du 21 septembre 2023, la BRH a permis à la BUH de commencer à constituer les réserves de 20% requises par la loi bancaire de mai 2012 (article 189) après quatre ans au lieu de deux ans sur les mêmes biens sus-cités.

Un des placements en immobilier est loué annuellement pour G 2.4 millions et G 2.5 millions en 2024 et 2023.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(15) PLACEMENTS EN IMMOBILIER (SUITE)

(b) Cet ajustement provient de la régularisation des frais de notaires suite aux négociations avec ces derniers. La contrepartie de cet ajustement est venue réduire les frais à payer liés aux datations à la **note 19**.

Les placements en immobilier, net de la réserve sur biens immobiliers hors exploitation requise par la BRH, sont comme suit :

		2024	2023
Placements en immobilier	G	<u>4,435,747</u>	<u>4,466,651</u>
Moins réserve de 30%		(441,514)	(541,027)
Moins réserve de 20%		<u>(34,981)</u>	<u>(31,337)</u>
Sous-total		<u>(476,495)</u>	<u>(572,364)</u>
Solde à la fin de l'exercice	G	<u>3,959,252</u>	3,894,287

Les réserves sur les biens immobiliers hors exploitation ont ainsi évolué :

(En milliers de gourdes)		2024	2023
<u>Réserve 30%</u>			
Solde au début de l'exercice	G	541,027	53,708
Ajustement de l'exercice		(9,271)	487,319
Ajustement - moins - valeur (c)		<u>(90,242)</u>	<u>-</u>
Solde à la fin de l'exercice	G	<u>441,514</u>	<u>541,027</u>
<u>Réserve 20%</u>			
Solde au début de l'exercice	G	31,337	27,693
Réserve de l'exercice		<u>3,644</u>	<u>3,644</u>
Solde à la fin de l'exercice	G	<u>34,981</u>	31,337
TOTAL RÉSERVES SUR BIENS IMMOBILIERS HORS EXPLOITATION	G	<u>476,495</u>	572,364

c) L'ajustement de la moins-value provient d'une correction sur la réserve comptabilisée l'exercice antérieur ainsi que des ajustements aux provisions de frais de notaires mentionnées en (b).

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(16) AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF, NET

Aux 30 septembre, les autres éléments d'actif se présentent comme suit :

(En milliers de gourdes)		2024	2023
À recevoir Money Gram	G	23,352	68,458
Comptes à recevoir - sous – agents		5,712	7,753
À recevoir - clients		787	6,323
Autres à recevoir		<u>18,773</u>	<u>9,519</u>
		48,624	92,053
Provision pour pertes de crédit attendues		<u>(21,308)</u>	<u>(13,393)</u>
		<u>27,316</u>	<u>78,660</u>
Acomptes provisionnels		293,266	293,963
Avances aux employés - plan - véhicules (a)		159,794	87,697
Frais payés d'avance		119,685	90,685
Papeterie et fournitures de bureau		61,952	69,417
Impôts reportés (note 25)		18,853	37,999
Véhicules récupérés (b)		819	20,302
Autres		<u>92</u>	<u>13,834</u>
	G	654,461	613,897
TOTAL AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF, NET	G	681,777	692,557

(a) La Banque a mis en place un plan - véhicules pour les employés cadres. Ce plan est non porteur d'intérêts et amorti sur une durée de cinq ans.

(b) Les véhicules récupérés comprennent des véhicules repris d'employés ayant démissionné, et disponibles pour revente.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(16) AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF, NET (SUITE)

La provision pour pertes de crédit attendues sur les autres éléments d'actif a ainsi évolué :

(En milliers de gourdes)	Phase 1	
	Actifs non dépréciés	
	2024	2023
Solde au début de l'exercice	G (13,393)	(27,647)
Dotation de l'exercice (note 22)	(8,041)	(43,068)
Radiations	-	62,136
Effet de change	126	(4,814)
Solde à la fin de l'exercice	G (21,308)	(13,393)

(17) DÉPÔTS

(En milliers de gourdes)	2024	2023
Dépôts à vue:		
Gourdes	G 5,753,743	6,557,700
Dollars US	<u>11,258,570</u>	<u>8,675,888</u>
	G 17,012,313	15,233,588
Dépôts d'épargne (a):		
Gourdes	G 2,991,978	3,482,389
Dollars US	<u>5,457,752</u>	<u>6,835,446</u>
	G 8,449,730	10,317,835
Dépôts à terme:		
Gourdes	G 2,249,417	2,195,011
Dollars US	<u>9,679,608</u>	<u>9,542,539</u>
	G 11,929,025	11,737,550
TOTAL DES DÉPÔTS	G 37,391,068	37,288,973
Dépôts en gourdes	G 10,995,138	12,235,100
Dépôts en dollars US	<u>26,395,930</u>	<u>25,053,873</u>
TOTAL DES DÉPÔTS	G 37,391,068	37,288,973

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(17) DÉPÔTS (SUITE)

Les taux moyens d'intérêts sur les dépôts sont comme suit :

	2024	2023
Dépôts à vue (fonds à un jour):		
Gourdes	1.32%	0.91%
Dollars US	0.49%	0.51%
Dépôts d'épargne:		
Gourdes	0.04%	0.04%
Dollars US	0.04%	0.04%
Dépôts à terme:		
Gourdes	6.84%	5.90%
Dollars US	1.99%	1.87%

(a) Aux 30 septembre 2024 et 2023, les dépôts d'épargne comprennent G 465 millions et G 433 millions d'épargne-retraite qui représentent des comptes bloqués par la Banque suite à des contrats de gestion de fonds de retraite signés avec certaines compagnies aux bénéfices de leurs employés et également les employés de la Banque. Les taux rémunérateurs sont révisables selon les conditions du marché.

Les dépôts des membres du Conseil et de leurs sociétés apparentées totalisaient G 2.3 et G 1.9 milliard, aux 30 septembre 2024 et 2023, respectivement. Ces dépôts sont rémunérés aux conditions normales de la Banque.

Les dépôts donnés en garantie de prêts totalisaient G 3,763,964 et G 3,256,587 aux 30 septembre 2024 et 2023 (**note 11**).

La Banque contribue à l'épargne-retraite des employés à partir d'un taux de contribution fixe de 1%. Ces contributions sont investies dans des dépôts d'épargne en dollars US, rémunérés à un taux d'intérêts fixe de 4% en 2024 et 2023. Les contributions, pour 2024 et 2023, s'élèvent à G 5,864 et G 5,500 (**note 24**). Les soldes de ces dépôts d'épargne en dollars US aux 30 septembre 2024 et 2023 sont de US\$ 409,598 et US\$ 391,600.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(18) EMPRUNT INSTITUTION FINANCIÈRE

Aux 30 septembre, l'emprunt d'une institution financière est comme suit :

(En milliers de gourdes)		2024	2023
Montant en gourdes	G	400,000	-
Taux d'intérêt		14%	-
Maturité		Octobre 2024	-

(19) AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF

Aux 30 septembre, les autres éléments de passif se présentent comme suit:

(En milliers de gourdes)		2024	2023
Chèques de direction	G	882,297	726,751
Dépôts non sujets à emploi		768,762	488,033
Transferts à payer		263,006	179,128
Frais à payer liés aux datations		149,745	405,535
Provision pour pertes de crédit attendues (a)		140,577	54,950
Intérêts à payer – dépôts		131,425	90,736
Dépôts sur cartes prépayées		127,022	169,986
Dépôts de clients en garantie – cartes de crédit		63,575	58,415
Boni à payer		35,300	31,526
Taxes à payer		9,529	18,894
Impôts reportés (note 25)		8,647	9,157
Dépôts de garantie – Fonds spéciaux		8,302	8,302
Obligations BRH		-	37,475
Intérêts à payer – obligations subordonnées		-	2,595
Autres		244,950	219,297
TOTAL AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF	G	2,833,137	2,500,780

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(19) AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF (SUITE)

- (a) La provision pour pertes de crédit attendues relative aux engagements hors bilan (**note 27**) a évolué ainsi :

(En milliers de gourdes)	Phase 1	
	Engagements hors bilan	
	2024	2023
Solde au début de l'exercice	G (54,950)	(66,799)
(Dotation) récupération aux pertes de crédit de l'exercice (note 22)	(86,451)	17,366
Effet de change	824	(5,517)
Solde à la fin de l'exercice (note 11)	G (140,577)	(54,950)

(20) OBLIGATIONS SUBORDONNÉES

Les obligations subordonnées sont comme suit:

(En milliers de gourdes)	2024	2023
<i>Obligations subordonnées en gourdes – BRH (a) :</i>		
Solde en gourdes	G 1,007,246	1,259,058
Taux	2%	2%
Échéance	4 ans	5 ans
Capital remboursable en 5 versements annuels de G 251.8 millions et les intérêts payables mensuellement		
<i>Obligations subordonnées en dollars :</i>	US\$ -	850
Équivalent en gourdes	G -	114,119
Taux	-	4.5%
Échéance	-	1 an
Intérêts payés semestriellement		
TOTAL OBLIGATIONS SUBORDONNÉES	G 1,007,246	1,373,177

- (a) Selon une correspondance de la Banque de la République d'Haïti (BRH) en date du 21 septembre 2023, cette dernière a approuvé la conversion des emprunts qui finançaient les programmes de prêts spéciaux (**note 11**) qui totalisaient G 1,259,058 en obligations subordonnées (Tier 2) sur une période de 5 ans.

Les obligations en dollars US étaient subordonnées aux droits des créanciers de la BUH, et étaient transférables.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(21) CAPITAL-ACTIONS

Par décision votée en Assemblée Générale extraordinaire et publiée dans Le Moniteur du 21 juin 2018, le capital-actions autorisé de la Banque a été porté à G 750 millions représentant 3,000,000 actions ordinaires d'une valeur nominale de G 250 chacune.

Aux 30 septembre, le capital-actions libéré était comme suit:

(En milliers de gourdes)		2024	2023
Capital-actions autorisé			
3,000,000 actions	G	750,000	750,000
Capital-actions non libéré			
1,922 actions	G	(480)	(480)
Capital-actions libéré			
2,998,078 actions	G	749,520	749,520
Actions de trésorerie			
85,456 actions en 2024 et 2023	G	(21,363)	(21,363)

(22) (DOTATION) RÉCUPÉRATION AUX PERTES DE CRÉDIT

Les (dotations) récupérations aux pertes de crédit sont comme suit :

(En milliers de gourdes)		2024	2023
Placements à l'étranger, au coût amorti (note 7)	G	(781)	2,568
Contrats de financements syndiqués (note 10)		16,843	(9,589)
Prêts (note 11)		(23,119)	645,479
Autres éléments d'actif (note 16)		(8,041)	(43,068)
Hors bilan (note 19)		(86,451)	17,366
TOTAL	G	(101,549)	612,756

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(23) SOCIÉTÉS DU GROUPE

La société - mère du Groupe est la Banque de l'Union Haïtienne (BUH, S.A.). La participation de BUH, S.A. dans ses filiales est comme suit aux 30 septembre 2024 et 2023 :

	Participation	Droits de vote
AIM CAPITAL S.A.	100.00%	100.00%
SOFITEC S.A.	100.00%	100.00%

Les opérations des filiales se résument comme suit :

(En milliers de Gourdes)		2024	2023
FILIALES			
<u>AIM CAPITAL S.A.</u>			
Total actif	G	<u>672,843</u>	<u>672,058</u>
Total passif	G	<u>40,945</u>	<u>39,594</u>
Actif net	G	<u>631,898</u>	<u>632,464</u>
Résultat net	G	<u>(565)</u>	<u>51,158</u>
<u>SOFITEC</u>			
Total actif	G	<u>147,748</u>	<u>118,341</u>
Total passif	G	<u>119,508</u>	<u>64,824</u>
Actif net	G	<u>28,240</u>	<u>53,517</u>
Résultat net	G	<u>(25,277)</u>	<u>(13,018)</u>

(24) SALAIRES ET AUTRES PRESTATIONS DU PERSONNEL

Les salaires et autres prestations de personnel sont comme suit :

(En milliers de gourdes)		2024	2023
Salaires	G	724,256	712,890
Taxes salariales		62,269	60,130
Bénéfices sociaux		39,629	39,772
Fonds de pension (note 17)		5,864	5,500
Autres dépenses de personnel		<u>22,844</u>	<u>26,650</u>
	G	854,862	844,942

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(25) AVANTAGE FISCAL (IMPÔTS SUR LE REVENU)

L'avantage fiscal (impôts sur le revenu) est calculé sur la base du résultat avant impôts sur le revenu et diffère des montants calculés en appliquant les taux statutaires comme suit :

(En milliers de gourdes)		2024	2023
Résultat avant impôts sur le revenu	G	70,278	151,407
Quote-part des résultats de l'entreprise associée imposable localement sur base de dividendes (note 9)		3,107	19,225
Dividendes Sofihdes		(1,404)	-
Résultat net imposable		71,981	170,632
Impôts sur le revenu calculés en utilisant le taux statutaire – 30%		(21,594)	51,190
<i>Effet des éléments non considérés dans la base imposable:</i>			
Virement à la réserve légale		2,439	(6,244)
Écart entre la provision pour pertes de crédit attendues sur prêts admise fiscalement et la provision comptable		31,759	(37,522)
Autres charges non déductibles		(8,974)	9,111
Impôts sur base de dividendes (20%) sur la quote-part de l'entreprise associée		(621)	(3,845)
Impôts sur dividendes Sofihdes (20%)		281	-
Taxes territoriales et autres		372	759
Avantage fiscal (Impôts sur le revenu)	G	3,662	(13,449)

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(25) AVANTAGE FISCAL (IMPÔTS SUR LE REVENU) (SUITE)

La dépense d'impôts comprend :

(En milliers de gourdes)		2024	2023
Impôts courants	G	<u>9,770</u>	<u>(14,860)</u>
Moins :			
Impôts reportés :			
Impôts reportés – investissement entreprise associée (note 9)		621	3,845
Contrats de location (note 12)		(7,239)	(2,944)
Amortissement - immeubles		<u>510</u>	<u>510</u>
		(6,108)	1,411
Avantage fiscal (dépense d'impôts sur le revenu)	G	3,662	(13,449)

L'effet de l'impôt sur le revenu sur les éléments de l'état consolidé du résultat global est comme suit :

2024				
(En milliers de gourdes)		Montant brut	Effet de l'impôt	Montant net
Moins-value non réalisée sur les placements à l'étranger détenus à la juste valeur	G	41,927	(12,578)	29,349
Effet de change sur la moins-value non réalisée des placements à l'étranger à la juste valeur		(166)	50	(116)
	G	41,761	(12,528)	29,233
2023				
(En milliers de gourdes)		Montant brut	Effet de l'impôt	Montant Net
Moins-value non réalisée sur les placements à l'étranger détenus à la juste valeur	G	(15,087)	4,526	(10,561)
Effet de change sur la moins-value non réalisée des placements à l'étranger à la juste valeur		722	(217)	505
	G	(14,365)	4,309	(10,056)

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(25) AVANTAGE FISCAL (IMPÔTS SUR LE REVENU) (SUITE)

Aux 30 septembre, les impôts reportés sont comme suit :

(En milliers de gourdes)		2024	2023
<u>IMPÔTS REPORTÉS DÉBITEURS</u>			
Investissement SOFIN			
Solde au début de l'exercice	G	(8,372)	(4,527)
Effet de la quote-part de l'exercice (note 9)		<u>(621)</u>	<u>(3,845)</u>
Solde à la fin de l'exercice		<u>(8,993)</u>	<u>(8,372)</u>
Contrats de location			
Solde au début de l'exercice		(8,222)	(11,166)
Effet de l'écart sur les contrats de location (note 12)		<u>7,239</u>	<u>2,944</u>
Solde à la fin de l'exercice		<u>(983)</u>	<u>(8,222)</u>
Moins-value sur les placements étrangers détenus à la juste valeur par le biais du résultat global:			
Solde au début de l'exercice		(20,067)	(15,541)
Effet de l'exercice		<u>12,578</u>	<u>(4,526)</u>
Solde à la fin de l'exercice		<u>(7,489)</u>	<u>(20,067)</u>
Effet de change sur la moins-value des placements à l'étranger détenus à la juste valeur par le biais du résultat global :			
Solde au début de l'exercice		(1,338)	(1,555)
Effet de l'exercice		<u>(50)</u>	<u>217</u>
Solde à la fin de l'exercice		<u>(1,388)</u>	<u>(1,338)</u>
TOTAL IMPÔTS REPORTÉS DÉBITEURS (note 16)	G	(18,853)	(37,999)
<u>IMPÔTS REPORTÉS CRÉDITEURS</u>			
Placements locaux			
Solde au début et à la fin de l'exercice	G	<u>722</u>	<u>722</u>
Immeuble transféré Rue du Quai			
Solde au début de l'exercice		8,435	8,945
Effet de l'amortissement de la plus-value		<u>(510)</u>	<u>(510)</u>
Solde à la fin de l'exercice		<u>7,925</u>	<u>8,435</u>
TOTAL IMPÔTS REPORTÉS CRÉDITEURS (note 19)	G	8,647	9,157

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(26) OPÉRATIONS AVEC DES SOCIÉTÉS APPARENTÉES

Dans le cours de ses activités, la Banque offre des services bancaires habituels et reçoit des services de sociétés apparentées aux membres du Conseil de la Banque selon des modalités semblables à celles offertes aux partis non apparentés.

La participation dans l'entreprise associée SOFIN est divulguée à la **note 9**.

Les prêts accordés aux membres du Conseil d'Administration et à leurs sociétés apparentées sont divulgués à la **note 11**.

Les dépôts, les autres éléments de passif et les obligations subordonnées relatifs aux membres du Conseil d'Administration et à leurs sociétés apparentées sont reflétés aux **notes 17, 19 et 20**.

Les principaux postes de dépenses liés à des apparentés de la Banque sont comme suit :

(En milliers de gourdes)		2024	2023
Frais de locaux, matériel et mobilier	G	126,867	109,456
Autres frais de fonctionnement		<u>38,155</u>	<u>33,730</u>
	G	16,022	143,186

De plus, la Banque a effectué des acquisitions d'immobilisations auprès d'apparentés totalisant G 40.6 millions en 2024 et G 11.2 millions en 2023.

La Banque a également reçu un bien en dation d'un apparenté pour un montant de G 1.3 milliard (**note 15**).

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers consolidés

(27) ENGAGEMENTS ET PASSIF ÉVENTUEL

Dans le cours normal de ses activités, la Banque contracte divers engagements et assume un passif éventuel comme suit :

(En milliers de gourdes)		2024	2023
Lettres de garantie			
Solde utilisé des lettres de garantie	G	1,555,124	25,055
Provisions pour pertes de crédit attendues		<u>(98,161)</u>	<u>(2,548)</u>
Lettres de garantie, net		<u>1,456,963</u>	<u>22,507</u>
Lignes de crédit			
Soldes non utilisés des avances autorisées en comptes courants (i)		3,367,708	3,364,632
Soldes non utilisés de cartes de crédit		<u>573,517</u>	<u>615,597</u>
Total - lignes de crédit		<u>3,941,225</u>	<u>3,980,229</u>
Provision pour pertes de crédit attendues		(42,415)	(52,402)
Total lignes de crédit, net		3,898,810	3,927,827
TOTAL-HORS BILAN, NET	G	5,355,773	3,950,334

La provision pour pertes de crédit attendues sur les engagements hors bilan reflétés au passif (**note 19**) net comme suit :

(En milliers de gourdes)		2024	2023
Provisions sur lettres de garantie	G	98,162	2,548
Provisions sur lignes de crédit		<u>42,415</u>	<u>52,402</u>
Total (note 19)	G	140,577	54,950

(i) Les montants figurant à titre d'engagements relatifs au crédit représentent le montant maximum de crédit additionnel que la Banque pourrait devoir accorder sur avances en comptes courants. Ces montants ne sont pas nécessairement représentatifs du risque de crédit puisque plusieurs de ces ententes sont contractées pour une durée limitée d'habituellement moins d'un an et expireront ou seront résiliées sans qu'on y fasse appel.

(À suivre)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**Notes aux états financiers consolidés****(27) ENGAGEMENTS ET PASSIF ÉVENTUEL (SUITE)**

Au 30 septembre 2024, la Banque a aussi les engagements suivants :

- Frais de licence et d'entretien du système informatique pour un montant approximatif annuel de US\$ 587mille.
- Frais de licence et d'entretien de la plateforme informatique pour un montant annuel de \$72 mille pour la plateforme SOFITEC.

Au 30 septembre 2024, la Banque traite certaines affaires en instance de litige engagés par ou contre quelques clients. Selon l'évaluation des faits à ce jour, de l'avis des conseillers juridiques, les positions prises par la Banque sont bien fondées. On ne prévoit pas qu'un règlement éventuel des poursuites soit d'importance à la situation financière ou aux résultats d'exploitation de la Banque, à l'exception du litige en cours relaté au rapport des auditeurs indépendants, dont l'issue n'a pas encore été déterminée.

Tel que décrit au rapport des auditeurs indépendants, dans le cadre de deux datations pour un même Groupe totalisant G 843 millions, la Banque a un litige avec ce client qui retarde l'enregistrement de ces titres de propriétés. Ce client a signifié au notaire la défense de délivrer les titres de propriétés et à la DGI la défense d'enregistrer l'acte de vente. De plus, en raison d'une requête en récusation en masse des juges du tribunal de première instance de Port-au-Prince, le doyen dudit tribunal en ses attributions de juge des référés en date du 16 décembre 2024 a sursis à statuer sur cette requête en attendant que la Cour de Cassation ne se prononce sur la récusation en question. Cependant, selon l'avis des conseillers locaux, la procédure de la vente aux enchères des dites de propriétés a été suivie conformément aux clauses de voie parée contenues dans les grosses hypothécaires consenties en faveur de la Banque qui devient dès lors propriétaire des dits immeubles adjugés en sa faveur. Cette demande du client selon les conseillers légaux n'invalide pas la procédure de vente aux enchères, et ne fait que retarder l'enregistrement de ces titres.